

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°98 du 14 décembre 2017

Sommaire chronologique

Décision Gu n° 2017-11 CPLU du 30 octobre 2017

Désignation des membres de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Guyane -----3

Décision DSI n° 2017-06 CMC du 20 novembre 2017

Composition de la commission des marchés constituée auprès du directeur général adjoint systèmes d'information de Pôle emploi-----4

Décision ARA n° 2017-44 DS Agences du 6 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences – Rectificatif -----6

Décision ARA n° 2017-45 DS IPR du 6 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables – Rectificatif-----7

Décision Ré n° 2017-39 DS Agences du 8 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein des agences-----8

Décision Ré n° 2017-40 DS IPR du 8 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables----- 19

Décision Ré n° 2017-41 DS DT du 8 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein des directions territoriales----- 28

Décision Ré n° 2017-42 CPLU du 8 décembre 2017

Désignation des membres de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion ----- 31

Décision Ce-VdL n° 2017-15 DS DR du 11 décembre 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale ----- 33

[Suite du sommaire page suivante](#)

Décision Ce-VdL n° 2017-16 DS DT du 11 décembre 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des directions territoriales ----- 44

Décision Gu n° 2017-15 DS Agences du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guyane au sein des agences ----- 48

Décision IdF n° 2017-42 DS Agences du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile de France au sein des agences - 54

Décision IdF n° 2017-43 DS IPR du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables----- 97

Décision IdF n° 2017-44 DS DT du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales----- 123

Décision IdF n° 2017-45 DS DR du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale ----- 126

Décision IdF n° 2017-46 DS Dépense du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette----- 141

Décision Ma n° 2017-17 CMC du 13 décembre 2017

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Martinique----- 143

Décision Gua n° 2017-62 DS DR du 14 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale ----- 144

Décision Gua n° 2017-63 DS Dépense du 14 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 153

Décision Gu n° 2017-11 CPLU du 30 octobre 2017

Désignation des membres de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Guyane

Le directeur régional de Pôle emploi Guyane,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-611 du 21 septembre 2012 relative à la composition et les attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Guyane :

- madame Nathalie Demba, DAPE Cayenne Collery
- madame Reine Chatenay, DAPE Cayenne Montabo
- madame Céline Court, adjointe DRO
- madame Nadia Vero, DAPE Cayenne Baduel
- madame Nikita Briquet, adjointe DAFG

Article 2

En cas d'absence du directeur régional, président de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Guyane, est désigné président suppléant de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Guyane :

- monsieur Jean-Yves Ursule, directeur DRO

Article 3 –Abrogation - Publication

Cette décision, qui abroge la décision Gu n° 2012-21 du 4 décembre 2012, prend effet à compter de sa date de publication.

Fait à Cayenne, le 30 octobre 2017.

Stéphane Bailly,
directeur régional
de Pôle emploi Guyane

Décision DSI n° 2017-06 CMC du 20 novembre 2017

Composition de la commission des marchés constituée auprès du directeur général adjoint systèmes d'information de Pôle emploi

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2010-67 du 17 décembre 2010 du conseil d'administration de Pôle emploi portant désignation du président de la commission des marchés informatiques de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-178 du 16 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment son article 11,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés constituée auprès du directeur général adjoint systèmes d'information de Pôle emploi en application des dispositions de l'article 11 du règlement intérieur susvisé :

- monsieur Laurent Stricher, directeur général adjoint systèmes d'information, qui en assure la présidence,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion représentée par monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard, adjoint au directeur des achats et marchés,
- monsieur Jérôme Rivoisy, directeur général adjoint maîtrise des risques représenté par madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques,
- monsieur Philippe Dialinas, directeur performance opérationnelle et pôles de compétences ou son représentant,
- monsieur Michel Brouant, directeur architecture, sécurité, innovation et achats ou son représentant,
- monsieur Franck Denié, directeur production, ingénierie et relation de services ou son représentant,
- monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur, direction adjointe achats, au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats ou son représentant,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public.

Sont en outre membres, avec voix consultative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur général adjoint en charge des systèmes d'information :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant ;
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'empêchement de monsieur Laurent Stricher, monsieur Michel Brouant, directeur architecture, sécurité, innovation et achats de la direction des systèmes d'information, assure la présidence de la commission.

Article 3

Le secrétariat de la commission est assuré par monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur, direction adjointe achats, au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats.

Article 4

La décision DSI n° 2016-01 CMC du 26 janvier 2016 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 20 novembre 2017.

Laurent Stricher,
directeur général adjoint
systèmes d'information

Décision ARA n° 2017-44 DS Agences du 6 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences – Rectificatif

La décision ARA n° 2017-44 DS Agences du 6 décembre 2017 publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi n° 2017-97 du 8 décembre 2017 est rectifiée de la manière qui suit :

- à l'article 6 - § 2, au lieu de lire :
madame Laurence Badin, directrice adjointe au sein de l'agence de Bron »,
- il convient de lire :
« madame Violaine Badin, directrice adjointe au sein de l'agence de Bron ».

Décision ARA n° 2017-45 DS IPR du 6 décembre 2017

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi
Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour
statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par
l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et
sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance
chômage irrécouvrables – Rectificatif**

La décision ARA n° 2017-45 DS IPR du 6 décembre 2017 publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi n° 2017-97 du 8 décembre 2017 est rectifiée de la manière qui suit :

- à l'article 10 - § 3, au lieu de lire :
madame Laurence Badin, directrice adjointe au sein de l'agence de Bron »,
- il convient de lire :
« madame Violaine Badin, directrice adjointe au sein de l'agence de Bron ».

Décision Ré n° 2017-39 DS Agences du 8 décembre 2017

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi
Réunion au sein des agences**

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
 - 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoit
 - madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
 - madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
 - monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde

- madame Grâce Thia-Pow-Shin, directrice d'agence au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Ingrid Marianne, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi du Port

- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- monsieur David Robert, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences pôle emploi de St-Louis Bel Air, pôle emploi de St-Pierre et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Marie Yolaine Rivière, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences pôle emploi St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Pierre et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Clara Quinot, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences de St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Louis Bel Air et pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris concernant les demandeurs d'emploi dépendant de cette dernière agence et des agences de St-Louis La Rivière, pôle emploi de St-Louis Bel Air et pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamalé-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Corinne Revelin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Alette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Wilfried Singainy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis

- monsieur Christian Guérin, directeur adjoint au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Laura Valentin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Gladys Lamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Christophe Queland de Saint Pern, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Sully Naïgom, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Lindo Imatasse, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Marie-Annick Hoareau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Valérie Reboulleau, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Laetitia Dejean, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Nathalie Arens, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie-Anise Hoareau, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Benoît,
- madame Sabrina Leger Manicon, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-André,
- monsieur Pascal Lan-Yeung, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de Ste-Marie,
- madame Marie-France Lec-Kao, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi du Moulin,
- madame Laetitia Brancala, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde

- madame Marie-Annie Perrine, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Denis,
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi du Port,
- monsieur Payet Bruno, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de La Possession,
- monsieur Patrick Fatima, référent réglementaire et applicatif au sein de la Plate-forme Possession & Port du pôle emploi Réunion,
- monsieur Khalid Panchbaya, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Paul,
- monsieur Laurent Mondon, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Paul,
- madame Sonia Peta, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de l'Eperon,
- madame Sophie Ville, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Leu,
- monsieur Pascal Guichard, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- madame Sabine Payet, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Patrice Lefevre, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Nathalie Frumence, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Pierre,
- monsieur Fabrice Lauret, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi du Tampon,
- madame Régine Grondin, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie-Christine Beauval, référent réglementaire et applicatif au sein de la DT Sud

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi
- 5) prendre à titre résiduel, les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP)

et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,

- 7) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 8) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3 à titre permanent :

- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoit
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Grâce Thia-Pow-Shin, directrice d'agence au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Ingrid Marianne, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi du Port
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de de l'Eperon
- monsieur David Robert, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Marie Yolaine Rivière, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- madame Clara Quinot, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris

- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et à l'article 2 :

- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamalé-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Corinne Revelin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Aliette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Wilfried Singainy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Christian Guérin, directeur adjoint au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Laura Valentin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Gladys Lamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu

- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Christophe Queland de Saint Pern, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Sully Naïgom, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Lindo Imatasse, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Marie-Annick Hoareau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Valérie Reboulleau, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Laetitia Dejean, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Nathalie Arens, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph

Au § 2 de l'article 1 :

- madame Marie-Anise Hoareau, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Benoît,
- madame Sabrina Leger Manicon, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-André,
- monsieur Pascal Lan-Yeung, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de Ste-Marie,
- madame Marie-France Lec-Kao, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi du Moulin,
- madame Laetitia Brancala, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Marie-Annie Perrine, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Denis,
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi du Port,
- monsieur Payet Bruno, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de La Possession,
- monsieur Patrick Fatima, référent réglementaire et applicatif au sein de la Plate-forme Possession & Port du pôle emploi Réunion,
- monsieur Khalid Panchbaya, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Paul,

- monsieur Laurent Mondon, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Paul,
- madame Sonia Peta, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Sophie Ville, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Leu,
- monsieur Pascal Guichard, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- madame Sabine Payet, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Patrice Lefevre, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris,
- madame Nathalie Frumence, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Pierre,
- monsieur Fabrice Lauret, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi du Tampon,
- madame Régine Grondin, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie-Christine Beauval, référent réglementaire et applicatif au sein de la DT Sud

A l'article 3 :

- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Christian Guérin, directeur adjoint au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Ludovique Cuggia, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Sully Naïgom, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Valérie Reboulleau, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite 6 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1 et 2 du présent article.

§ 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées aux § 1, 3 et 4, à titre permanent :

- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoit
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Grâce Thia-Pow-Shin, directrice d'agence au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Ingrid Marianne, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi du Port
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de de l'Eperon
- monsieur David Robert, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Marie Yolaine Rivière, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- madame Clara Quinot, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie-Anise Hoareau, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamale-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Corinne Revelin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Sabrina Leger Manicon, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Aliette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Pascal Lan-Yeung, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Wilfried Singainy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Laetitia Brancala, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Moulin

- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Marie-France Lec-Kao, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Annie Perrine, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Christian Guérin, directeur adjoint au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- monsieur Payet Bruno, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de La Possession,
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Patrick Fatima, référent réglementaire et applicatif au sein de la Plate-forme Possession & Port du pôle emploi Réunion
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Laura Valentin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Khalid Panchbaya, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Laurent Mondon, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Paul,
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Sonia Peta, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Gladys Lamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Sophie Ville, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Christophe Queland de Saint Pern, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Sabine Payet, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Pascal Guichard, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- monsieur Sully Naïgom, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Pierre

- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Lindo Imatasse, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Nathalie Frumence, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Marie-Annick Hoareau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Patrice Lefevre, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Valérie Reboulleau, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Laetitia Dejean, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Fabrice Lauret, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Nathalie Arens, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Régine Grondin, référent réglementaire et applicatif au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie-Christine Beauval, référent réglementaire et applicatif au sein de la DT Sud

Article 7 – Frais des personnels

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux articles 4 et 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tous états de frais des personnels du site placés sous leur autorité,
- et effectuer la validation électronique de tous états de frais des personnels du site, placés sous leur autorité, sauf les états de frais de formation (cf § 4, article 1, section 1 de la délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein de la direction régionale)

Article 8 – Abrogation

La décision Ré n° 2017-37 DS Agences du 14 novembre 2017 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 8 décembre 2017.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2017-40 DS IPR du 8 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2014-144 du 1er septembre 2014 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Réunion,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au §1er du présent article :

- monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Frederic Nicolas, directeur territorial Nord-Est
- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoit
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Grâce Thia-Pow-Shin, directrice d'agence au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Pierrette Mansard, directrice territoriale Ouest
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Ingrid Marianne, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur David Robert, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud et directeur ad intérim direction territoriale Ouest
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Marie Yolaine Rivière, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- madame Clara Quinot, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :
- madame Marie-Andrée Hoareau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Annie Claude Candassamy, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- monsieur Jean-Marc Médéa, chargé de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamale-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Corinne Revelin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Alette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Wilfried Singainy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin

- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Lynda Gaudens, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- monsieur Alain Bricout, chargé de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Marie-Claude Diorflar, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Sonia Pellegrini, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- monsieur Christian Guérin, directeur adjoint au sein de pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Laura Valentin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Gladys Lamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-Leu
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Joseph Frantz Hoarau, chargé de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Nadine Saumont, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Sophie Lauret, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Fabienne Li Hong Wan, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- monsieur Christophe Queland de Saint Pern, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Sully Naïgom, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Lindo Imatasse, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Marie-Annick Hoareau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Valérie Reboulleau, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Laetitia Dejean, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon

- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Nathalie Arens, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- madame Julie Fortune, adjointe de la directrice de l'offre de services
- monsieur Michael Renard, directeur de la performance du réseau
- madame Karine Juin, responsable de la Plateforme Gestion Centralisée Allocataire & Contentieux
- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Grâce Thia-Pow-Shin, directrice d'agence au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Ingrid Marianne, directrice d'agence ad interim au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de de l'Eperon
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur David Robert, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur David Rivière, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Marie Yolaine Rivière, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- madame Clara Quinot, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Alain Lазarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Danièle Ponamalé-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Corinne Revelin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André

- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Alette Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Wilfried Singainy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Gabrielle Rassaby, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Cyril Fernandez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Nathalie Aubert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Christian Guérin, directeur adjoint au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Laura Valentin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Bénila De Boisvilliers, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Gladys Lamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Christophe Queland de Saint Pern, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Sully Naïgom, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Lindo Imatasse, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Annie Serveau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre

- monsieur Pascal André, directeur adjoint au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Marie-Annick Hoareau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- madame Valérie Reboulleau, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Laetitia Dejean, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur André-Michel Martin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Valérie Vitry, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Nathalie Arens, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support et madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, des participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services (mission) et à madame Julie Fortune, adjointe de la directrice de l'offre de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou contributions, des participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support, et madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des

contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services et à madame Julie Fortune, adjointe de la directrice de l'offre de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- madame Julie Fortune, adjointe de la directrice de l'offre de services

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions

et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- madame Julie Fortune, adjointe de la directrice de l'offre de services

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Clergeau, directeur régional adjoint support et madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de cotisations, de participations financières ou autres sommes dues par l'employeur dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés, à monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services et à madame Julie Fortune, adjointe de la directrice de l'offre de services, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, de participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Paul Rojat, directeur des services centralisés
- monsieur Dany Ramaye, directeur de l'offre de services
- madame Julie Fortune, adjointe de la directrice de l'offre de services
- madame Karine Juin, responsable de la plateforme gestion centralisée allocataire & contentieux

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage de la CRP ou du CSP.

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision Ré n° 2017-36 DS IPR du 14 novembre 2017 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 8 décembre 2017.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2017-41 DS DT du 8 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012/62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- signer et effectuer la validation électronique de tous états de frais des personnels du site, placés sous leur autorité, à l'exception de ceux se rapportant à des déplacements hors Département,

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1°) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadre nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) signer les autres dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 3 – Délégués

§ 1 - Bénéficient des délégations visées aux articles 1 et 2 à titre permanent :

- monsieur Frédéric Nicolas, directeur territoriale Nord-Est
- monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud et directeur ad intérim direction territoriale Ouest

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Marie André Hoareau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Annie Claude Candassamy, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- monsieur Jean-Marc Médéa, chargé de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Corine Sayag, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Lynda Gaudens, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- monsieur Alain Bricout, chargé de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Marie-Claude Diorflar, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Sonia Pellegrini, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Sophie Lauret, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Nadine Saumont, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Fabienne Li Hong Wan, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud

Article 4 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de paiement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territoriale Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud et directeur ad intérim direction territoriale Ouest, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 24 mois,
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois,

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territoriale Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud et directeur ad intérim direction territoriale Ouest, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territoriale Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud et directeur ad intérim direction territoriale

Ouest, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Marie André Hoareau, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Es
- monsieur Jean-Marc Médéa, chargé de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Corine Sayag, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Lynda Gaudens, chargée de mission au sein de la direction territoriale Ouest
- madame Sophie Lauret, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Nadine Saumont, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territoriale Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud et directeur ad intérim direction territoriale Ouest, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions rendues au titre des §1 et §2 du présent article.

Article 5 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Nicolas, directeur territoriale Nord-Est, à monsieur Yann Polard, directeur territorial Sud et directeur ad intérim direction territoriale Ouest, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 6 – Abrogation

La décision Ré n° 2016-09 DS DT du 12 août 2016 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ste-Clotilde, le 8 décembre 2017.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ré n° 2017-42 CPLU du 8 décembre 2017

Désignation des membres de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu ensemble la décision DG n° 2012-611 du 21 septembre 2012 et la décision DG n° 2016-64 du 14 juin 2016 relative à la composition et les attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2015-100 du 14 septembre 2015 prorogeant le terme des mandats des représentants du personnel dans les commissions paritaires locales et nationales de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2016-65 du 14 juin 2016 modifiant la décision DG n° 2015-100 du 14 septembre 2015 prorogeant le terme des mandats des représentants du personnel dans les commissions paritaires locales et nationales de Pôle emploi,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion :

- monsieur Frederic Nicolas, directeur territorial
- monsieur Yann Polard, directeur territorial
- monsieur Barnabé Proud'homme, directeur d'agence
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence
- monsieur Laurent Mortelette, directeur d'agence
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence
- madame Grâce Thia-Pow-Shin, directrice d'agence
- madame Emmanuelle Payet, directrice d'agence
- madame Sylvie Latchoumy-Lebon, directrice d'agence
- monsieur Bruno Técher, directeur d'agence
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence
- monsieur David Robert, directeur d'agence
- monsieur David Rivière, directeur d'agence
- madame Clara Quinot, directrice d'agence
- monsieur Christian Roux, directeur d'agence
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence
- madame Marie Yolaine Rivière, directrice d'agence
- madame Annick Nugent, directrice adjointe
- madame Emmanuelle Mazuy, directrice adjointe
- monsieur Christian Guérin, directeur adjoint
- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint
- madame Ludovique Cuggia, directrice adjointe
- monsieur Sully Naïgom, directeur adjoint
- monsieur Alain Lazarre, directeur d'agence
- monsieur Pascal André, directeur adjoint
- madame Valérie Reboulleau, directrice adjointe
- madame Monique Gourdiarsing, responsable du pôle recrutement, formation et développement des compétences

- madame Catherine Mille, responsable d'équipe au sein du pôle recrutement, formation et développement des compétences
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe au directeur des ressources humaines
- monsieur Mohammed Patel, chargé de mission au sein de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Annie-Claude Candassamy, chargée de mission au sein de la direction territoriale Nord-Est
- madame Fabienne Li Hong Wan, chargée de mission au sein de la direction territoriale Sud
- madame Sabine Legros, chargée de mission au sein de la direction régionale

Pour les décisions individuelles prises par le directeur territorial de Pôle emploi Mayotte sont désignés membres représentant de l'établissement à la commission paritaire locale unique :

- monsieur David Baes, directeur territorial
- madame Nathalie Copin, directeur d'agence
- monsieur Camar Elanziz, directeur d'agence

Article 2

En cas d'absence du directeur régional, président de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Réunion :

- monsieur Michael Renard, directeur de la performance du réseau
- madame Pascale Guiraud, directrice des ressources humaines
- monsieur Yann Polard, directeur territorial
- monsieur Frederic Nicolas, directeur territorial
- madame Angélique Goodall, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Béatrice Chane-Yum, adjointe au directeur des ressources humaines
- madame Monique Gourdiarsing, responsable du pôle recrutement, formation et développement des compétences

Article 3 – Abrogation

La décision Ré n° 2017-35 CPLU du 14 novembre 2017 est abrogée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ste-Clotilde, le 8 décembre 2017.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision Ce-VdL n° 2017-15 DS DR du 11 décembre 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2017-24 du 18 octobre 2017 conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire

- madame Véronique Bonraisin, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Christophe Caille, directeur de la gestion des moyens
- monsieur Paul Ferrandez directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Michel Franco, directeur des ressources humaines
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR
- Monsieur Julien Pascual directeur de la performance et de la production Centralisée

- madame Marie-Anne Huveau, adjointe au directeur des opérations

- madame Françoise Accart, responsable du comptabilité
- madame Christel Castaignet-Conord, responsable du service déploiement des offres de service
- monsieur Kamal El-Fathi, responsable du service moyens généraux
- monsieur Laurent Girod, responsable du service ingénierie et dispositifs
- monsieur Stephan Goryczka responsable de service gestion administrative et rémunérations
- madame Alice Gouveia, responsable du service budget contrôle de gestion
- monsieur Anthony Grandsire, responsable du service pilotage
- monsieur Pascal Huyot, responsable du service projets immobiliers gestion du patrimoine et sécurité des biens
- madame Danièle Jarnac, responsable du service animation de la performance et de la satisfaction
- madame Stéphanie Lenoble, adjointe au DRH et responsable du service qualité de vie au travail et diversité
- madame Marie-Laure Montizon, responsable du service médiation
- monsieur Pierric Ouvrard, responsable du service communication partenariat digital et innovation
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique
- monsieur Fabien Pothier, directeur de la plateforme de production des services centralisés
- monsieur Didier Prevostel, responsable du service pilotage de la sécurité
- madame Pascale Reineau responsable du service maîtrise des risques et investigation
- madame Sylvie Rouet, responsable du service développement recrutement et ingénierie sociale
- monsieur Cyril Seguin, responsable du service statistiques, études et évaluations

- madame Fadoua Ibaki, adjointe au responsable du service et responsable de l'unité comptable gestion fonctionnement et intervention
- monsieur Cyril Rousset, adjoint au directeur de la plateforme de production des services centralisés et responsable de l'équipe contrôle opérationnel des prestations et de la recherche d'emploi

- monsieur Garry Baudel, responsable de l'unité gestion du patrimoine
- madame Céline Brexel, responsable de l'unité politique d'emploi et dispositifs associés
- monsieur Laurent Brisset, responsable de l'unité appui réseau et expertise technique
- madame Sophie Brugnone, responsable de l'unité développement recrutement et ingénierie sociale
- madame Sophie Cirade, responsable de l'unité prestations formations et dispositifs
- monsieur Olivier Davidas, responsable de l'unité comptable gestion technique et trésorerie
- madame Amandine Formont, responsable de l'unité digital et innovation
- madame Sylvia Gaudichon, responsable de l'unité achats et approvisionnements

- monsieur Christophe Gillet, responsable de l'unité pilotage
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable de l'unité logistique
- madame Ludwine Hubain, responsable de l'unité projet immobilier et sécurité des biens
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Valérie Koether, responsable de l'unité prévention et lutte contre les fraudes
- madame Adeline Minot, responsable de l'unité partenariat et marketing stratégique
- madame Catherine Moulin, responsable de l'unité accompagnement des offres de service métiers
- madame Stéphanie Orhon, responsable de l'unité crsi/csi
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- madame Aurélie Risset, responsable de l'unité développement recrutement et ingénierie sociale
- madame Nathalie Vieugue-Monier, responsable de l'unité communication et animation des réseaux sociaux

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Véronique Bonraisin, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Christophe Caille, directeur de la gestion des moyens
- monsieur Michel Franco, directeur des ressources humaines

- monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Huyot, responsable du service projets immobiliers gestion du patrimoine et sécurité des biens et à monsieur Pierric Ouvrard, responsable du service communication partenariat digital et innovation, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Caille, directeur de la gestion des moyens, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Huyot, responsable du service projets immobiliers gestion du patrimoine et sécurité des biens, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de ses attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,

- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Michel Franco, directeur des ressources humaines,

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,

- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Fabien Pothier, directeur de la plateforme de production des services centralisés
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement

Article 8 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7 § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Fabien Pothier, directeur de la plateforme de production des services centralisés
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- madame Christelle Hervo, audicière

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Fabien Pothier, directeur de la plateforme de production des services centralisés
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Christelle Hervo, audicière
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- monsieur Cyril Rousset, adjoint au directeur de la plateforme de production des services centralisés et responsable de l'équipe contrôle opérationnel des prestations et de la recherche d'emploi

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, monsieur Fabien Pothier, directeur de la plateforme de production des services centralisés.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Fabien Pothier, directeur de la plateforme de production des services centralisés, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros .

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Fabien Pothier, directeur de la plateforme de production des services centralisés, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en

non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Véronique Bonraisin, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Michel Franco, directeur des ressources humaines
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Véronique Bonraisin, directrice de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Michel Franco, directeur des ressources humaines
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR

à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations et adjoint au DRAOR
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique
- monsieur Fabien Pothier, directeur de la plateforme de production des services centralisés,

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Centre-Val de Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Christelle Hervo, audicière

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur de la direction des opérations et adjoint au DRAOR
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique
- madame Valérie Koether, responsable de l'unité prévention et lutte contre les fraudes

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Centre-Val de Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Franco, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale ;

- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Michel Franco, directeur de la direction des ressources humaines
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Centre-Val de Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Section 7 – Divers

Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint performance financière et maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par

lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 19 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Fabien Pothier, directeur de la plateforme de production des services centralisés
- monsieur Cyril Rousset, adjoint au directeur de la plateforme de production des services centralisés et responsable de l'équipe contrôle opérationnel des prestations et de la recherche d'emploi

Article 20 – Abrogation

La décision Ce-Vdl n° 2017-07 DS DR du 2 octobre 2017 est abrogée.

Article 21 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2017.

Virginie Coppens-Menager,
directrice régionale
de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Décision Ce-VdL n° 2017-16 DS DT du 11 décembre 2017

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des directions territoriales

La directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier et signer les conventions départementales ou locales de subvention
- 3) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,

Article 3 – Délégués

§ 1 Bénéficient des délégations visées aux articles 1 et 2, à titre permanent :

- monsieur Erick Kraemer, directeur territorial Touraine
- madame Margot Cantero, directrice territoriale d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial Berry
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Anne-Léone Campanella, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur des opérations
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de Touraine, hors Loir et Cher Loches Amboise
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué Touraine, Loir et Cher, Loches et Amboise
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué Berry, Cher hors Saint Amand
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée Berry, Indre et Saint Amand
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

Article 4 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de paiement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erick Kraemer, directeur territorial Touraine
- madame Margot Cantero, directrice territoriale d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial Berry
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de Touraine, hors Loir et Cher Loches amboise
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué Touraine, Loir et Cher, Loches et Amboise
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué Berry, Cher hors Saint Amand
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée Berry, Indre et Saint Amand
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 24 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois,

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erick Kraemer, directeur territorial Touraine
- madame Margot Cantero, directrice territoriale d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial Berry
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de Touraine, hors Loir et cher Loches amboise
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué Touraine, Loir et Cher, Loches et amboise
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué Berry, Cher hors saint Amand
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée Berry, Indre et Saint Amand
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erick Kraemer, directeur territorial Touraine
- madame Margot Cantero, directrice territoriale d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial Berry
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret
- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de Touraine, hors Loir et Cher Loches Amboise
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué Touraine, Loir et Cher, Loches et Amboise
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué Berry, Cher hors Saint Amand
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée Berry, Indre et Saint Amand
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erick Kraemer, directeur territorial Touraine
- madame Margot Cantero, directrice territoriale d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial Berry
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions rendues au titre des § 1 et § 2 du présent article.

Article 5 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Erick Kraemer, directeur territorial Touraine
- madame Margot Cantero, directrice territoriale d'Eure et Loir
- monsieur Dominique Laroche, directeur territorial Berry
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret

à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents ci-dessus, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Anny Carnis, directrice territoriale déléguée d'Eure et Loir
- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de Touraine, hors Loir et Cher
Loches Amboise
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué Touraine, Loir et Cher, Loches et Amboise
- monsieur David Fatta, directeur territorial délégué Berry, Cher hors Saint Amand
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée Berry, Indre et Saint Amand
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

Article 6 – Abrogation

La décision Ce n° 2017-09 DS DT du 2 octobre 2017 est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2017.

Virginie Coppens-Menager,
directrice régionale
de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Décision Gu n° 2017-15 DS Agences du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guyane au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Guyane,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée:

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
 - 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre 1er du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
- madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
 - madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
 - monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
 - madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
 - madame Pascale Larcher, directrice à la plateforme de production Cayenne

- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, rte de Baduel)

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception

de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;

- 2) initier et signer les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

Article 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 3 et 4, à titre permanent :

- madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Pascale Larcher, directrice à la plateforme de production Cayenne
- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, rte de Baduel)

Article 6 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et de l'article 2 :

- madame Sylvie Ajax, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- monsieur Jonathan Catan, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Luc Coma, responsable d'équipe à la plateforme de production Cayenne
- madame Stelly Fernand, responsable d'équipe, ad interim, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Lyndia Ho-Kon-Tiat, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi St Laurent
- monsieur Lorry Ho Shui Ling, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Liliane Montet, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- madame Marie-Laurence Noel, responsable d'équipe, ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- monsieur Thierry Remion, responsable d'équipe au sein de pôle emploi St Laurent
- monsieur Nicolas Rocher, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Erika Radjou, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Sydney Toulemonde, responsable d'équipe au Point-relais de St Georges

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Pascale Larcher, directrice à la plateforme de production Cayenne
- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, rte de Baduel)
- madame Sylvie Ajax, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- monsieur Jonathan Catan, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Luc Coma, responsable d'équipe à la plateforme de production Cayenne
- madame Stelly Fernand, responsable d'équipe, ad interim, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Lyndia Ho-Kon-Tiat, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi St Laurent
- monsieur Lorry Ho Shui Ling, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Liliane Montet, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- madame Marie-Laurence Noel, responsable d'équipe, ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- monsieur Thierry Remion, responsable d'équipe au sein de pôle emploi St Laurent
- monsieur Nicolas Rocher, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Erika Radjou, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Sydney Toulemonde, responsable d'équipe au Point-relais de St Georges

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

- madame Marie Botonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Pascale Larcher, directrice à la plateforme de production Cayenne
- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, rte de Baduel)

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Ajax, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- monsieur Jonathan Catan, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Luc Coma, responsable d'équipe à la plateforme de production Cayenne
- madame Stelly Fernand, responsable d'équipe, ad interim, au sein de pôle emploi Kourou

- madame Lyndia Ho-Kon-Tiat, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi St Laurent
- monsieur Lorry Ho Shui Ling, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Liliane Montet, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- madame Marie-Laurence Noel, responsable d'équipe, ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- monsieur Thierry Remion, responsable d'équipe au sein de pôle emploi St Laurent
- monsieur Nicolas Rocher, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Erika Radjou, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Sydney Toulemonde, responsable d'équipe au Point-relais de St Georges

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

- madame Marie Bottonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Pascale Larcher, directrice à la plateforme de production Cayenne
- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, rte de Baduel)

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sylvie Ajax, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- monsieur Jonathan Catan, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Luc Coma, responsable d'équipe à la plateforme de production Cayenne
- madame Stelly Fernand, responsable d'équipe, ad interim, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Lyndia HO-Kon-TIAT, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi St Laurent
- monsieur Lorry HO Shui LING, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Liliane Montet, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- madame Marie-Laurence Noel, responsable d'équipe, ad interim, au sein de pôle emploi Cayenne Collery
- monsieur Thierry Remion, responsable d'équipe au sein de pôle emploi St Laurent
- monsieur Nicolas Rocher, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Cayenne Baduel
- madame Erika Radjou, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Sydney Toulemonde, responsable d'équipe au Point-relais de St Georges

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

- madame Marie Bottonnet, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Pascale Larcher, directrice à la plateforme de production Cayenne

- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, rte de Baduel)

Article 8 – Abrogation

La décision Gu n°2017-10 DS Agences du 1^{er} juillet 2017 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Cayenne, 11 décembre 2017

Stéphane Bailly,
directeur régional
de Pôle emploi Guyane

Décision IdF n° 2017-42 DS Agences du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile de France au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Ile de France,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
- madame Siham Aboughazal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur Amin Aguié, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumone

- madame Blandine Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Magenta
- monsieur Philippe Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Angélique Ade, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Ségolène Adenot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Antony
- monsieur Mounir Adjal, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Samia Adjaoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Mohamed Adjrafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Brie Comte Robert
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Nanterre
- madame Sandra Afonso, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Domont
- monsieur Jean Louis Agustin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Siham Aissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Samy Pierre Aitouhammou, directeur de pôle emploi Sarcelles
- madame Nozha Ajmi, directeur adjoint de pôle emploi Gonesse
- madame Mélanie Akoun, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Loïc Alexandre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- monsieur Abdelmalek Alliti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Cécile Alloza Cenard, directeur adjoint de pôle emploi La Courneuve
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Stephanie Amasse, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Marilyne Amistadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Laétitia André, directeur de pôle emploi Bezons
- monsieur Nivo Andrian, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Christelle Andrieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Anne Line Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Jean Patrick Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Claude Annerose, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- monsieur Eric Antoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- monsieur Jean-Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nathalie Antunes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Samira Aouad, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Pantin
- monsieur Slimann Aounallah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Véronique Arca Cabalar, directeur de pôle emploi Dammarie-les-Lys

- monsieur Frédéric Archimède, référent règlementaire et applicatif de la plateforme prestations formations
- monsieur Gabriel Arellano, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bondy
- madame Claire Arenales del Campo, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Frédéric Argis, directeur de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Mélanie Armand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau à compter du 01/01/2018
- madame Marie-Catherine Auger, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Jean Auloy, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Aulnay-sous-Bois
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Carole Avezard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Savigny-le-Temple
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Marjorie Ayen, directeur de pôle emploi cadres Cergy
- monsieur Mohamed Ayoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Nabil Azouigui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dourdan
- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Sahna Azzoune, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Nadine Ba, directeur de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame N'deye Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières
- madame Kathleen Baccon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Viry-Chatillon
- madame Maryline Bagoë, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Selma Balit, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Frederic Bantos, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Arielle Baratiny, directeur adjoint de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Marie laure Baril, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Magali Barral Collas, directeur de pôle emploi Montrouge
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Dominique Bartoli, directeur de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Jean-François Battistel, directeur de pôle emploi IDF Web Lieusaint
- monsieur Philippe Bauchy, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- monsieur Thierry Bayart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Corine Beaudet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Melanie Beaulieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Adélaïde Désirée Bebbe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Arnaud Belalan Boucher responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Eddi Belbachir, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sevran
- madame Samira Belhoul, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Didier Belin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Patricia Belland Peron, directeur de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Christine Bellicaud, directeur de pôle emploi Chelles

- monsieur Eric Bellier, directeur de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Adel Ben Othman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Kdija Benaissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Fairouz Bendjebbour, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bondy
- monsieur Mohamed Fadil Benfrid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Salima Benhadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Fatiha Bennacer, directeur de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Pierre Bensaid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Dalida Berdouzi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- monsieur Luc Berguerand, directeur adjoint de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuill
- madame Celine Berlinger, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Avon
- monsieur Francois Bernard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Julie Bernard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aubervilliers
- madame Rosaria Berne, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Gennevilliers
- madame Nelly Berneron, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Naouel Berrak, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Stains à compter du 01 aout 2017
- madame Dominique Bertau, directeur de l'agence spécialisée multiservices A2S Lieusaint
- madame Mélanie Bertaud, directeur de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Elisabeth Bertolus, directeur de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Felismina Betourne, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Ermont
- madame Linda Betraoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Rachid Betraoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Sophie Beudin, directeur de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Isabelle Bignon-Lecoite, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Luce Billoet, directeur de pôle emploi Bondy
- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur de pôle emploi Créteil
- madame Cécile Blanchard, directeur adjoint de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Elise Blancher, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Catherine Bloch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Pascale Bobet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Nathalie Bobichon, directeur de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Corinne Bocabeille, directeur de l'agence spécialisée multiservices A2S Antony
- madame Chloé Boccon Gibod référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Villejuif
- madame Anne Bodin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Dominique Bohec-Soave, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Nadine Bonfils, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Sylvie Bonneau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi IDF Web Paris
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville

- madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Marc Bornand, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye jusqu'au 28/02/2018
- madame Nadia Bouaza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Julien Bougas, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Les Mureaux
- madame Soraya Boughazi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Elisabeth Bougheriu, directeur de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- monsieur Lakhdar Boukahil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Nabil Boukhzar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Samira Bounaasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Sami Bourekha, directeur de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Isabelle Bouret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi point relais Montmorency
- monsieur Brice Bourgeois, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Céline Bourgeois, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aubervilliers
- madame Emmanuele Bouvart, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Créteil
- madame Bouchra Bouyahya responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Dominique Bouzonviller, directeur de pôle emploi Arpajon
- madame Marie-Christine Boyer, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- madame Houaida Braiek, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Frederic Branger, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Jean-Christophe Briand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- monsieur Hervé Bricout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Danièle Bris, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Arnaud Brissart, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Chantal Broussas-Autant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Véronique Buhagar, directeur de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Brigitte Cabral, directeur de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- monsieur Guillaume Caes, directeur de pôle emploi Dourdan
- madame Stéphanie Caillat, directeur de pôle emploi cadres Guyancourt
- madame Myriam Cailloux Masse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Martine Caldart-Lemadec, directeur adjoint de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Brigitte Calleya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Ney
- madame Mariel Calme, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Ingrid Calogero, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Paris Est
- madame Maimouna Camara, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur Nicolas Campos, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux
- madame Bernadette Camus-Leveau, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Chessy

- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie
- monsieur Sylvain Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- monsieur Christian Capaldi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bobigny
- madame Aurélie Caplet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Ermont
- monsieur Avelino Cardoso, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Taverny
- monsieur Alain Carello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur François Carmona, directeur de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Delphine Carneiros, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Domont à compter du 01/01/2018
- madame Emilie Caro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil
- monsieur Jean-Christophe Carrot, directeur adjoint de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Pascale Casteilla-Ferrer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Delphine Castex, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Elisabeth Cauchois, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur David Cedille, directeur de pôle emploi Sartrouville
- madame Nadine Celini-Saint Cilly, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Véronique Césari, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Nanterre
- madame Soukayna Ceulemans, directeur de pôle emploi Bagneux
- madame Laurence Chaillie-Lapers, directeur de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Nathalie Chaix, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Anne Chanron, directeur adjoint de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- monsieur Romain Charlopin, directeur de pôle emploi Pantin
- madame Christiane Charrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Véronique Chiarot, directeur de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Milene Chartrain, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Guyancourt
- madame Laétitia Chastas, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Noelle Chatti, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Carla Chau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Irène Chaux, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Paris Ouest & Cité des Métiers
- madame Marie-Pierre Chazal, directeur adjoint de pôle emploi Créteil
- madame Zohra Chebbani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Sandrine Chelighem, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Villejuif
- monsieur Philippe Chenillot, directeur adjoint de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Véronique Chessex, directeur adjoint de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jean-Marc Chevalin, directeur de pôle emploi Colombes
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve

- madame Leila Chorfi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Carmela Chrifi Alaoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Sylvie Cinar, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Chessy
- madame Sylvie Cinar, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Lieusaint
- monsieur Samuel Citron, directeur de pôle emploi Saint-Ouen
- monsieur Jérôme Clair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Germaine Claire, directeur adjoint de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Julie Clement, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Bruno Cocozza, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Christophe Colas, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Cergy
- madame Sylvie Collin, directeur de pôle emploi Nanterre
- madame Jeanne Lucrece Collinet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Claire Colombani, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Gonesse
- madame Catherine Colucci, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Eliane Comito, directeur de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Annie Compa, directeur adjoint de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Gérard Conan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Jean-Francois Cornet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Delphine Cornu Flesch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-La-Jolie
- madame Chantal Courbet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Loise Crawford, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Stéphanie Cretet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- madame Frédérique Creusot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Virginie Croison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Stephane Crusoe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Nathalie Cuna, directeur adjoint de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Olivier D'Abunto, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Montmorency
- monsieur Franck Dallemagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Sylvie Damerose, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Nanterre
- madame Salima Daoud, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Montrouge
- Madame Sylvia Dartayet-Faymonville, référent règlementaire et applicatif de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Veronique Daudin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Mitry-Mory
- monsieur Jean-Pierre Dauvergne, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Cergy
- madame Marie-Thérèse Davoisne, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Garges-lès-Gonesse
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de pôle emploi Avon

- monsieur Stéphane De Boyer d'Eguilles, référent règlementaire et applicatif de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Murielle De Calbiac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent règlementaire et applicatif de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Anne De Vasconcelos, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Cédric Deboutin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- madame Sophie Decellas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Hanen Dechaux, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Lydie Decurey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Pierre Alexandre Decurey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Annabelle Dehail, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- monsieur Tony Delamarre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Sylvie Delaunay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Gérard Delavois, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Evry
- madame Christine Delhasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Dorothee Delluc, directeur de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Lyane Dem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Marie-Cécile Demolière, directeur adjoint de pôle emploi Poissy
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Provins jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Pontault Combault à compter du 01/01/2018
- madame Marie-Sophie Denies, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Poissy
- madame Virginie Denis, directeur adjoint de pôle emploi Paris 18 ème Ney
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Antony
- monsieur Philippe Deron, directeur de pôle emploi Brunoy
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles à compter du 01/01/2018
- madame Stéphanie Derras, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sartrouville
- madame Maud Derreux, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Anne Gaele Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Agnès Desjouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Fabienne Despagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Jean Devallois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Pascal Deveau, directeur de pôle emploi Sevran
- madame Assata Dia, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses

- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Simone Diallo, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Versailles
- madame Marie Céline Dieng, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Angélique Dikranian-Noel, référent règlementaire et applicatif de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- monsieur Laurent Dillies, directeur adjoint de pôle emploi Ermont
- monsieur Farid Djabali, directeur de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- monsieur Stephane Doigneaux, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Cergy
- madame Marie-Christine Donato, directeur de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- monsieur Guy Dorsan, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sevran
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Zohra Douchi, directeur adjoint de pôle emploi Guyancourt
- madame Patricia Doux, directeur adjoint de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Abdelkader Drari, directeur de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Pantin
- madame Stéphanie Dreneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Sabrina Drosne responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Alexandre Dubosq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- monsieur François Duche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Catherine Ducros, directeur de pôle emploi Taverny
- monsieur François Duhalde, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Argenteuil
- madame Françoise Dulio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Régis Dumee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Béatrice Dumontier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Onoratia Dupont, directeur adjoint de pôle emploi Taverny
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Nathalie Dupuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Malgorzata Durand Mille, directeur adjoint de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- monsieur Arnaud Durand, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- monsieur Marc Ebzant, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- monsieur Birol Ekici, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux
- madame Anne El Gadeh, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Choisy-le-Roi
- madame Nadia El Jarroudi, directeur adjoint de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Olivier Eloi-Adolphe, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Karim Ennebati, directeur adjoint de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Soraya Es-Seyed, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jérôme Etienne, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- madame Michèle Euler, directeur adjoint de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Muriel Fagnoni Watson, directeur de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Isabelle Farjas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville

- madame Christine Farre, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Pierrette Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Ymen Fath, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Helene Faurie, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Magenta / CNRJ
- monsieur Philippe Fauries, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bobigny
- madame Valérie Favrot responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Nathalie Feliz Rigault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Fernandez, directeur adjoint de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi cadres Nanterre jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi Issy les Moulineaux à compter du 01/01/2018
- monsieur Benoit Ferry-Wilczec, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- monsieur Florent Fessy, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Anne-Marie Fevery, directeur adjoint de pôle emploi Sartrouville
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Celine Fichet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Plaisir
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Catherine Fily, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Trappes
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Ludovic Flèche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Isabelle Forest, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Annie Forlini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- madame Pilar Fouasse Anton, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Florence Fourgnaud, directeur de pôle emploi Torcy
- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Laëtitia Fratani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Sandrine Frette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Elisabeth Frindel, directeur adjoint de pôle emploi Versailles
- monsieur Thierry Froidevaux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Johann Froissard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sandrine Fuhrer, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Sandrine Furic, directeur de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Régine Gabrysiak, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Christine Gaillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Laurence Gallo, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Persan
- madame Estelle Galopin-Herbaut, directeur adjoint de pôle emploi Viry-Châtillon

- madame Sarah Gardent, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Philippe Garderes, directeur de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Christophe Garreau, directeur adjoint de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Nadine Gaspar Alves, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Elisabeth Gatine, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Denis Gauberville, directeur de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Myriam Gaultier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Didier Gauthey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Françoise Gautier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Géraldine Gerard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Oirdia Ghili, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Alain Giguet, directeur de la plateforme S@D
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Sandrine Godard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Marjorie Goetz, directeur de pôle emploi Plaisir
- madame Maria Teresa Gomez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Sandrine Gore, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Veronique Gosselin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Fatoumata Goufado, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme S@D
- madame Florence Graber, directeur de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Fabien Grelier, directeur de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Maud Greneche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- monsieur Henri Greve, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Antony
- madame Françoise Grill, référent règlementaire et applicatif de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Christine Grison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Patrice Gros, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Jacques Guedon, directeur de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Martine Gueho, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Karine Guep, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- monsieur Rodrigue Guerande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Orly
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Messaouda Guesmia, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Herblay
- madame Leila Guessyere, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Denis

- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Philippe Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- madame Sylviane Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Antony jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais à compter du 01/01/2018
- monsieur Jean-Fabrice Gusthiot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Sylvie Guyonnet Kepssou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Nathalie Hachet, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Eric Haddad, directeur de pôle emploi Poissy
- madame Faten Hadjaj, directeur adjoint de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Samia Hadji, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Frédérique Hallier, directeur de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Fatiha Hamani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Régine Handous, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Claire Hardion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Olivier Hauwel, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Edwige Hennebelle, directeur adjoint de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Guillaume Henny, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Paris Est
- monsieur Olivier Henriët, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Isabelle Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Maria Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Virgine Heras, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Versailles
- madame Mariannick Herrero, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- monsieur Nizamoudine Hobaya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Magali Horem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Florence Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Creteil
- madame Nouja Idjakirene, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur adjoint de la plateforme S@D
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Catherine Jacob, directeur de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Lamia Jacob-Manjoo, directeur de pôle emploi Chennevières
- monsieur Stéphane Jacquier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Point relais Chennevières-sur-Marne
- madame Annie Jallet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Christian Jbeily, directeur de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges

- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Marie-Flore Jean-Louis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Sylvie Jeannot, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Etampes
- madame Laurence Jego, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Isabel Jezo, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Sébastien Joannes, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- monsieur Jason Jobert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Vanessa Jokhoo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8, 9 ème Saint Petersburg
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de pôle emploi L'Hay-les-Roses
- madame Cindy Josse, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Dourdan
- madame Astrid Jouannon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Laetitia Joulin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Nathalie Jouquan, directeur ad interim de pôle emploi cadres Paris Ney
- madame Nathalie Jouquan, directeur de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris 5 et 13ème Daviel à compter du 01/01/2018
- madame Catherine Jugdhurry, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- monsieur Hervé Julien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi IDF Web Paris
- madame Christine Juste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Jamel Kadi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Stéphanie Kanner, directeur adjoint de pôle emploi Argenteuil
- madame Nathalie Kany, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Abderrachid Karrouchi, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Amel Karrouchi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- monsieur Abderrahmane Kasmi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Sabrina Kerkoub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Marie Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Aude Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Guyancourt
- madame Corinne Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Souleymane Konate, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Sourellat Sylvain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny Le Templemonsieur Guillaume Koning, directeur de pôle emploi Antony
- madame Claire Kouadio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Olivier Kozak, directeur de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Patricia Kruk, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Evry
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Isabelle Kugeler, directeur de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Labeau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Créteil
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- monsieur Pierre Labay, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 19 eme Est Laumière

- monsieur Jacques Lacour, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Nemours
- madame Violaine Lafarguette, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Sylvie Laffon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Champigny jusqu'au 31/03/2018
- monsieur Romain Laffoucriere, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Vincennes
- madame Elodie Lafont Gouffier, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Meaux
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable ad interim d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Lucile Lahaye, directeur de pôle emploi Vincennes
- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Sabrina Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Sec
- monsieur Rayda Lakhal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Valérie Lamande-Rouet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence spécialisée A2S Romainville jusqu'au 30/06/2018
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur de pôle emploi Ermont
- monsieur Laurent Landelle, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Joachim Langlois, directeur de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Manuela Langlois, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Palaiseau
- madame Marie Lannes, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Rambouillet
- madame Isabelle Laporte, directeur de pôle emploi Les Ulis
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Nourridine Lasga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Carole Latil, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Franck Laussy, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sarcelles
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi IDF Web Lieusaint
- madame Pascale Lavocat-Dubuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Sylvie Laydet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Nanterre
- madame Salema Le Boubennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Thierry Le Brech, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Christine Le Brumant, directeur adjoint de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Orée Le Coz, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Véronique Le Flohic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Armelle Le Gales, directeur de pôle emploi Nemours
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Edith Le Joly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Tiphaine Le Layo, responsable d'équipe en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Mathieu Le Moine, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Patricia Le Pennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Anne-Marie Le Pennuen, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Gaël Le Pennuen, directeur de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Marc Le Rumeur, directeur de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Evelyne Le Souder, directeur de l'agence spécialisée multiservices A2S Cergy
- madame Joris Le Tallec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Gwenn Le Tinier, directeur de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Véronique Lebozec, directeur de pôle emploi Stains
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cadres Gyancourt

- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Maria Lechaugnette, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Brigitte Leclair, directeur de pôle emploi Meaux
- madame Geneviève Leclerc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Marie Leclercq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Véronique Lecompte-Buchon, directeur de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Gabrielle Lecomte, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Clichy-sous-Bois jusqu'au 07/01/18
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Sebastien Leconte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Raphaëlle Lecoq, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Elisabeth Lecuyot-Ricard, directeur de pôle emploi Montmorency
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directeur adjoint de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Catherine Lefebvre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Philippe Lefevre, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Vincennes
- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Chloé Lemoine, directeur adjoint de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- monsieur Samuel Lemoine, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Jessica Lener, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Marie Leperlier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- monsieur Gilles Leroy, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Nathalie Leroy, directeur de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Armelle Lesaichere, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Anne Letort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Cécile Lévêque, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Nanterre
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Nathalie Lhoste responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Chessy
- madame Cendrine Lhuillier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergymonsieur
- Ruddy Libos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur David Lointier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Sylvie Lopes, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Drancy
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Gwendoline Lorino, directeur adjoint de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Nathalie Lorient, directeur de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Anne Louer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Guyancourt
- madame Frédérique Louet, directeur adjoint de pôle emploi Evry
- madame Amelia Lucas, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Vincent Lucas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan

- monsieur Romain Lucet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Yves Lundy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Fabienne Luthin, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Romainville
- madame Jenna Luvin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Rahnia Maafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Laurence Mabila, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Rémi Maclet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Erik Madelaine du Puich, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Rachida Maghrane, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Radia Mahdi, directeur adjoint de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Christophe Mahieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Stéphanie Maison, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Thérésia Majdandzic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Patrick Malcuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Claire Mallet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- monsieur René Mamelli, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Torcy
- madame Ndeye Mancadiang Bouric, directeur de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Catherine Manhiabal, directeur de pôle emploi Lagny
- monsieur Marc Manyri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- monsieur Francis Marchand directeur de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- monsieur Matthieu Marchand, directeur de pôle emploi Gonesse
- madame Myrella Marde Alagama, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Sophie Maris, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Audrey Marsille, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- madame Corine Martens, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris Mission Insertion
- monsieur Didier Martin, directeur de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur Laurent Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Lilah Martin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Laurence Martinez Benito, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Marie Martinez, directeur de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- madame Adélia Martins, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- madame Cindy Martins, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Point relais Brie-Comte-Robert
- madame Sandrine Martins, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Monique Mascle, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- monsieur Pierre Mathe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Laëtitia Mathelier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- monsieur Antoine Mattei, directeur de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel

- madame Annick Mazzella, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi cadres Paris Magenta / CNRJ jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi la Ferté sous Jouarre à compter du 01/01/2018
- madame Siham Mcharek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de pôle emploi Courbevoie
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Sylvie Mekri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Idriss Melka, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Léone Merabli, référent règlementaire et applicatif de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jacques Merrant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Virginie Met, directeur de pôle emploi Trappes
- madame Beatrice Mével, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Hélène Meyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Ourida Meziani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Sherazade Mezlaoui, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Arpajon
- madame Michèle Michaut, responsable adjoint de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Céline Michelet, directeur de pôle emploi Longjumeau
- madame Karine Michoux, référent règlementaire et applicatif de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur François Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Fabrice Million Desvignes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Magenta / CNRJ
- madame Maryse Mlynek, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Pascale Moizan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Hanane Mokhtari, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Tremblay
- monsieur Ahmad Molaei, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Nathalie Molteni, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Adolphe Mombela E Ompada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Nicole Monfils, directeur ad interim de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- madame Nicole Monfils, directeur de pôle emploi Evry
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Martine Montandon, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Sandrine Montessuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Sun Jin Moreira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Antoine Moretti, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 15ème Brancion

- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Maria Moutou, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Poissy
- madame Carine Muller, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- monsieur Scholastique Murebwayire, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Brigitte Muylaert, directeur de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Eve Nabeti, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Samira Naceur, directeur adjoint de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Marie Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Françoise Nanni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Sylvie Nanty, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Meaux
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Adji Ndiaye, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aubervilliers
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Adélaïde-Désirée Nguindjel référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aubervilliers
- madame Marina Nicolas, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Annick Nicolet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Samuel Njoh Njoh, référent règlementaire et applicatif ad interim de pôle emploi Montreuil
- madame Raphaella Nisus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Frédéric Nourry, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Sandrine Ojea, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Arlette Oliphar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Lara Olivier, directeur de pôle emploi Villejuif
- madame Maria Cristina Olivier, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Claude Ollivier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Corinne Ortiz-Soria, directeur de pôle emploi Aubervilliers
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Sandra Ouali, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Noez Oueslati, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Henri Ota, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Maryvonne Parcheminal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- monsieur Jean-Luc Parcineau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Dahbia Paris, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- monsieur Olivier Paschung, directeur de pôle emploi Saint-Denis
- madame Stéphanie Paschung, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Murielle Passerieux, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sarcelles
- madame Christelle Paulon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- monsieur Alexandre Pasturel, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Nogent-sur-Marne

- madame Gwendeline Pavard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Darko Pavlovski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Hélène Pech, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Les Ulis
- madame Delphine Pellerin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Stéphanie Pelletier, directeur adjoint de pôle emploi Trappes
- madame Myriam Pelote, directeur de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Huguette Penard-Roussel, directeur de pôle emploi Coulommiers
- madame Gaëlle Penhoet, directeur de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Béatrice Perera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Claire Peroux, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Aurelie Perreau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Geneviève Perrin, directeur de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Pascale Perrin-Monlouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Alain Perroit, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Bélinda Perrot, directeur adjoint de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Angélique Perseval, directeur de pôle emploi Gennevilliers
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Jean Pesenti, directeur de la plateforme prestations formations
- madame Marie-Claude Petter, directeur adjoint de pôle emploi Nanterre
- monsieur Joan Petyt, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Magenta / CNRJ
- madame Rina Phonepraseuth, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Evry
- monsieur Yves Phuez, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Grégory Picard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Stéphanie Pierrot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Nadine Pincède, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Cergy
- monsieur Olivier Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19^{ème} Est Laumière
- madame Sandrine Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Monique Pipitone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- monsieur José Pires, directeur de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Ney
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Blandine Plard, responsable de service de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isabelle Plard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Jean-Philippe Pluquet, référent règlementaire et applicatif de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Patricia Poirier, directeur de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Stéphanie Poirier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Nanterre
- madame Delphine Pollet, directeur de pôle emploi Cergy
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Jean-Paul Pontic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Florence Pottier, directeur de la plateforme S@D

- madame Hélène Pouech, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Pascal Poulet, directeur de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Christine Pournier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Valerie Pouteau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Nicolas Prats, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Benoît Prière, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bagneux
- madame Christine Prieur Habib, directeur adjoint de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Bernard Pucheu, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Yves Puez, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- madame Julia Puglia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Evelyne Pupin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Frédéric Quemy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Mélanie Quinchon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Persan
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Anne-Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Ney à compter du 01/01/2018
- monsieur Philippe Raffin, directeur de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Emmanuelle Rameix, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Domingos Silvino Ramos Furtado, directeur de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Valérie Rannou, directeur adjoint de pôle emploi Montrouge
- madame Magalie Raelina, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Claude Ravenel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Frederique Reault, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Elisabeth Rebours, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Hélène Régnard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Nathalie Remy-Desrues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Emmanuelle Renard, directeur de pôle emploi cadres Antony
- monsieur Nicolas Renault, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Cachan
- monsieur Frédéric Renaux, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Colombes
- monsieur Patrick Reno, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Véronique Renvoise, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS placement technicien
- monsieur Fabrice Rey, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Brétigny sur Orge
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur René Antoine Richard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Sylvie Rieussec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- monsieur Pascal Riffard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- monsieur Gilles Riquet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Elodie Rivière Tang, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Karine Rivière, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France

- monsieur Patrick Rivoal, directeur de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Philippe Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Stéphanie Rochard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Lagny
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur José-Manuel Rodriguez Gomez, directeur de pôle emploi Versailles
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- madame Florence Roger, directeur de pôle emploi Etampes
- monsieur Frederic Roger, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 15ème Brancion jusqu'au 31/12/2017
- madame Carole Rolland, directeur de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Sandrine Roncaglione, directeur adjoint de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Anne Rougon, directeur de pôle emploi Rambouillet
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Isabelle Rousseau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Nora Rousselin, directeur de pôle emploi Les Mureaux
- madame Annabelle Rousset, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Gonesse
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Olivia Ruivo, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Nanterre
- monsieur Benito Ruiz, directeur adjoint de pôle emploi Les Mureaux
- madame Claire Sablon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Samir Sahi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Fabienne Saillant, directeur de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Céline Saint Joanis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi AVS placement Artistes
- monsieur Eric Saint-Sebastien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Emmanuelle Saliani, Directeur Ad Interim de pôle emploi cadres Cergy jusqu'au 27 février 2018
- madame Mathilde Sallez, directeur de pôle emploi Montreuil à compter du 18/01/2018
- madame Joséphine Salmon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Sylvie Saluaux, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Ermont
- madame Catherine Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- monsieur Ameyo Sant-Anna référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Mohammed Saoudi, directeur de pôle emploi Persan
- madame Cécile Sassus, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Sato Sylvie, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi AVS placement artistes à compter du 01/01/2018
- madame Céline Sautereau, directeur de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Sylvie Sauter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Virginie Sauvage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine

- monsieur Jean Charles Savatier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Karima Sayouti Misbah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Isabelle Scilla, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sartrouville
- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Mylène Segal, directeur adjoint de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Marie-Sylvie Seguin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Najat Semdani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Valérie Servat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse jusqu'au 31/12/2017
- madame Valérie Servat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles à compter du 01/01/2018
- madame Bernadette Severin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Béatrice Seznec, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Hadda Shili, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Mohand Si Bachir, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sylvie Sid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Corinne Sidot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Florence Simon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- Monsieur David Sinet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Chelles
- madame Alexandra Sinnan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Jacqueline Sirven, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Abdallah Slim, directeur de pôle emploi Cachan
- monsieur Laurent Smits, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Florence So Alves, directeur de pôle emploi La Courneuve
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Antony
- madame Marie-Hélène Morin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Sylvie Soros Morel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Nadiya Soufi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Fabrice Soulage, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Rajiv Soundur, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Pantin
- madame Isabelle Splawski-Nassar, directeur de pôle emploi Domont
- madame Snezana Spremo, directeur ad interim de pôle emploi La Ferté sous Jouarre jusqu'au 31/12/2017
- madame Nadine Squinazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- monsieur Pascal Stamm, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Paris Est
- madame Evelyne Stenegri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- Madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean-Louis Stoquer, directeur de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Sandra Strecker, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan

- monsieur Marceau Strub, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13^{ème} Daviel
- madame Eléonore Sy, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Brunoy
- monsieur Stephane Tabourneau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Aurélie Taffoureau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Meaux
- madame Béatrice Tayebi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Denis Tenneguain, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16 et 17^{ème} Cardinet
- monsieur Benoît Terrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9^{ème} Saint Petersburg
- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15^{ème} Brancion
- madame Régine Theota, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Josette Theres, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4^{ème} Paul Lelong
- madame Barbara Theys, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Laurence Thibaut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Chantal Thiriet-Desclaud, directeur adjoint de pôle emploi Meaux
- monsieur Meryem Thomann, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Eric Thomas, directeur de pôle emploi Herblay
- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny
- madame Martine Thuysbaert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- madame Stéphanie Tison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10^{ème} et demandeur d'asile
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Zakaria Tomis, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Anna Tony, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Argenteuil
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- monsieur Gilles Toullec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Kimi Touret, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Ney à compter du 01/01/2018
- madame Valérie Tourigny, directeur adjoint de pôle emploi Meaux
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12^{ème} Diderot
- monsieur Philippe Traverse, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de pôle emploi Puteaux
- madame Josiane Triolet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Olivia Tripier, directeur de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Laurence Trochet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Puteaux
- monsieur Eric Troquereau, directeur de pôle emploi Bobigny
- madame atherine Trotel, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 12^{ème} Diderot
- monsieur Xavier Tual, directeur de pôle emploi Paris Mission Insertion
- monsieur Xavier Tual, directeur de pôle emploi Paris 19^{ème} Armand Carrel
- madame Vannak Tum, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Corinne Tuyttens, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Marie-Alice Ulysse, directeur adjoint de pôle emploi cadres Paris Diderot
- monsieur Sébastien Vaillant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11^{ème} Beaumarchais
- monsieur David Valentin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 6^{ème} 14^{ème} Jean Moulin
- madame Corinne Valmorin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Clichy
- madame Myriam Van Hee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Christophe Vancassel, directeur de pôle emploi IDF Web Paris

- madame Clio Varvounis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Rachel Varin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Handipass
- monsieur Patrick Vasseur, directeur de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Catherine Vastel directeur adjoint de pôle emploi Antony
- monsieur Stephane Vaugouin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Provins
- madame Isabelle Velasco Parra, directeur de pôle emploi Handipass
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Stéphane Vermersch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris 12ème Diderot
- madame Nathalie Vernon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Chantal Vesta, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Béatrice Vibart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Antony
- madame Emmanuelle Vicari, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Carine Villemont, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Véronique Vinci, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Jean-François Virot, directeur de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Catherine Vivies-Trovoada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie France Voileau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- monsieur Antoine Volclair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Audrey Vottero, directeur adjoint de pôle emploi Sarcelles
- madame Sophie Wachnick, directeur de pôle emploi Drancy
- madame Marie Wallis, directeur de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Laurent Weiss, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Annie Weisz, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Armelle Wolf, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- monsieur Charly Yarde, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Rudy Yerle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Nihal Yilmaz, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur M Barka Zaidi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Véronique Zambon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Marie-Rose Zaynoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- madame Naïma Zelmat, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Nabila Zerkoune, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bezons
- madame Fatiha Zerouali, directeur de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Christiane Zielinski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Christine Zorgati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau

- monsieur Omar Zouaoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi point relais Alfortville
- madame Elizabeth Zougari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- initier et signer les conventions locales de subvention ;
- signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3, à titre permanent :

- monsieur Samy Pierre Aitouhammou, directeur de pôle emploi Sarcelles
- madame Laétitia André, directeur de pôle emploi Bezons
- madame Véronique Arca Cabalar, directeur de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Frédéric Argis, directeur de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Marjorie Ayen, directeur de pôle emploi cadres Cergy
- madame Nadine Ba, directeur de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Magali Barral Collas, directeur de pôle emploi Montrouge
- madame Dominique Bartoli, directeur de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- monsieur Jean-François Battistel, directeur de pôle emploi IDF Web Lieusaint
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Patricia Belland Peron, directeur de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Christine Bellicaud, directeur de pôle emploi Chelles
- monsieur Eric Bellier, directeur de pôle emploi Savigny-le-Temple
- madame Fatiha Bennacer, directeur de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Dominique Bertau, directeur de l'agence spécialisée multiservices A2S Lieusaint
- madame Mélanie Bertaud, directeur de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Elisabeth Bertolus, directeur de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Sophie Beudin, directeur de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Luce Billoet, directeur de pôle emploi Bondy
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur de pôle emploi Créteil
- madame Nathalie Bobichon, directeur de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Corinne Bocabeille, directeur de l'agence spécialisée multiservices A2S Antony
- madame Elisabeth Bougheriou, directeur de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Sami Bourekha, directeur de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Dominique Bouzonviller, directeur de pôle emploi Arpajon
- madame Véronique Buhagar, directeur de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Brigitte Cabral, directeur de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- monsieur Guillaume Caes, directeur de pôle emploi Dourdan
- madame Stéphanie Caillat, directeur de pôle emploi cadres Guyancourt
- monsieur François Carmona, directeur de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- monsieur David Cedille, directeur de pôle emploi Sartrouville
- madame Soukayna Ceulemans, directeur de pôle emploi Bagneux
- madame Laurence Chaillie-Lapers, directeur de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Romain Charlopin, directeur de pôle emploi Pantin
- madame Véronique Chiarot, directeur de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- monsieur Jean-Marc Chevalin, directeur de pôle emploi Colombes
- monsieur Samuel Citron, directeur de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Sylvie Collin, directeur de pôle emploi Nanterre

- madame Eliane Comito, directeur de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Sophie Damolida, directeur de pôle emploi Montreuil-sous-Bois jusqu'au 31 10 2017
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de pôle emploi Avon
- madame Anne De Vasconcelos, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Dorothee Delluc, directeur de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Provins jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Pontault Combault à compter du 01/01/2018
- monsieur Philippe Deron, directeur de pôle emploi Brunoy
- monsieur Pascal Deveau, directeur de pôle emploi Sevran
- monsieur Farid Djabali, directeur de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Marie-Christine Donato, directeur de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- monsieur Abdelkader Drari, directeur de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Catherine Ducros, directeur de pôle emploi Taverny
- madame Muriel Fagnoni Watson, directeur de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi cadres Nanterre jusqu'au 31 12 2017
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi Issy les Moulineaux à compter du 01/01/2018
- madame Florence Fourgnaud, directeur de pôle emploi Torcy
- madame Sandrine Furic, directeur de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- monsieur Philippe Garderes, directeur de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Denis Gauberville, directeur de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Viviane Genetine-Rabaud, directeur de l'agence spécialisée multiservices A2S Poissy
- monsieur Alain Giguët, directeur de la plateforme S@D
- madame Marjorie Goetz, directeur de pôle emploi Plaisir
- madame Florence Graber, directeur de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- monsieur Fabien Grelier, directeur de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Jacques Guedon, directeur de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Eric Haddad, directeur de pôle emploi Poissy
- madame Frédérique Hallier, directeur de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de pôle emploi Argenteuil
- madame Catherine Jacob, directeur de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Lamia Jacob-Manjoo, directeur de pôle emploi Chennevières
- monsieur Christian Jbeily, directeur de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- madame Nathalie Jouquan, directeur ad interim de pôle emploi cadres Paris Ney
- madame Nathalie Jouquan, directeur de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Guillaume Koning, directeur de pôle emploi Antony
- monsieur Olivier Kozak, directeur de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Isabelle Kugeler, directeur de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Lucile Lahaye, directeur de pôle emploi Vincennes
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur de pôle emploi Ermont
- monsieur Joachim Langlois, directeur de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Isabelle Laporte, directeur de pôle emploi Les Ulis
- madame Armelle Le Gales, directeur de pôle emploi Nemours
- monsieur Gaël Le Pennuen, directeur de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Marc Le Rumeur, directeur de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Evelyne Le Souder, directeur de l'agence spécialisée multiservices A2S Cergy
- madame Gwenn Le Tinier, directeur de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Véronique Lebozec, directeur de pôle emploi Stains
- madame Brigitte Leclair, directeur de pôle emploi Meaux
- madame Véronique Lecompte-Buchon, directeur de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Elisabeth Lecuyot-Ricard, directeur de pôle emploi Montmorency
- madame Nathalie Leroy, directeur de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Nathalie Lorient, directeur de pôle emploi Chessy Val d'Europe

- madame Ndeye Mancadiang Bouric, directeur de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Catherine Manhiabal, directeur de pôle emploi Lagny
- monsieur Francis Marchand directeur de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- monsieur Matthieu Marchand, directeur de pôle emploi Gonesse
- monsieur Didier Martin, directeur de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Anne Marie Martinez, directeur de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- monsieur Antoine Mattei, directeur de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi cadres Paris Magenta / CNRJ jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi la Ferté sous Jouarre à compter du 01/01/2018
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de pôle emploi Courbevoie
- madame Virginie Met, directeur de pôle emploi Trappes
- madame Céline Michelet, directeur de pôle emploi Longjumeau
- madame Nicole Monfils, directeur ad interim de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- madame Nicole Monfils, directeur de pôle emploi Evry
- madame Lara Olivier, directeur de pôle emploi Villejuif
- madame Corinne Ortiz-Soria, directeur de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Olivier Paschung, directeur de pôle emploi Saint-Denis
- madame Myriam Pelote, directeur de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Huguette Penard-Roussel, directeur de pôle emploi Coulommiers
- madame Gaëlle Penhoet, directeur de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Geneviève Perrin, directeur de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Angélique Perseval, directeur de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur Jean Pesenti, directeur de la plateforme prestations formations
- monsieur José Pires, directeur de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Blandine Plard, responsable de service de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Patricia Poirier, directeur de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Delphine Pollet, directeur de pôle emploi Cergy
- madame Florence Pottier, directeur de la plateforme S@D
- monsieur Pascal Poulet, directeur de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Philippe Raffin, directeur de pôle emploi cadres Paris Brancion
- monsieur Domingos Silvino Ramos Furtado, directeur de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Emmanuelle Renard, directeur de pôle emploi cadres Antony
- monsieur Patrick Rivoal, directeur de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur José-Manuel Rodriguez Gomez, directeur de pôle emploi Versailles
- madame Florence Roger, directeur de pôle emploi Etampes
- madame Carole Rolland, directeur de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Anne Rougon, directeur de pôle emploi Rambouillet
- madame Noura Rousselin, directeur de pôle emploi Les Mureaux
- madame Fabienne Saillant, directeur de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Emmanuelle Saliari, directeur ad interim de pôle emploi cadres Cergy jusqu'au 27 février 2018
- madame Mathilde Sallez, directeur de pôle emploi Montreuil à compter du 18/01/2018
- monsieur Mohammed Saoudi, directeur de pôle emploi Persan
- madame Céline Sautereau, directeur de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- monsieur Abdallah Slim, directeur de pôle emploi Cachan
- madame Florence So Alves, directeur de pôle emploi La Courneuve
- madame Isabelle Splawski-Nassar, directeur de pôle emploi Domont
- madame Snezana Spremo, directeur ad interim de pôle emploi La Ferté sous Jouarre jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Jean-Louis Stoquer, directeur de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Eric Thomas, directeur de pôle emploi Herblay
- monsieur Philippe Traverse, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de pôle emploi Puteaux
- madame Olivia Tripiet, directeur de pôle emploi Vitry-sur-Seine

- monsieur Eric Troquereau, directeur de pôle emploi Bobigny
- monsieur Xavier Tual, directeur de pôle emploi Paris Mission Insertion
- monsieur Xavier Tual, directeur de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Christophe Vancassel, directeur de pôle emploi IDF Web Paris
- monsieur Patrick Vasseur, directeur de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Isabelle Velasco Parra, directeur de pôle emploi Handipass
- monsieur Jean-François Virot, directeur de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Sophie Wachnick, directeur de pôle emploi Drancy
- madame Marie Wallis, directeur de pôle emploi Saint-Germain-en-Layemadame
- madame Fatiha Zerouali, directeur de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3 :

- madame Siham Aoughazal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Blandine Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Magenta
- monsieur Philippe Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Ségolène Adenot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Antony
- madame Samia Adjaoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Mohamed Adjrafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Brie Comte Robert
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Nanterre
- monsieur Amin Aguié, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- monsieur Jean Louis Agustin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Siham Aissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Nozha Ajmi, directeur adjoint de pôle emploi Gonesse
- monsieur Loïc Alexandre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- monsieur Abdelmalek Alliti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Cécile Alloza Cenard, directeur adjoint de pôle emploi La Courneuve
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Marilynne Amistadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Christelle Andrieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Anne Line Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Jean Patrick Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Claude Annerose, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- monsieur Eric Antoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- monsieur Jean-Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nathalie Antunes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- monsieur Slimann Aounallah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens

- madame Mélanie Armand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau à compter du 01/01/2018
- madame Marie-Catherine Auger, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Mohamed Ayoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Nabil Azouigui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dourdan
- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Sahna Azzoune, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame N'deye Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières
- madame Maryline Bagoë, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Selma Balit, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Arielle Baratiny, directeur adjoint de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Marie laure Baril, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Thierry Bayart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Melanie Beaulieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Adélaïde Désirée Bebbe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Arnaud Belalan Boucher responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Samira Belhoul, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Didier Belin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Adel Ben Othman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Kdija Benaïssa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Mohamed Fadil Benfrid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Salima Benhadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Pierre Bensaid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Dalida Berdouzi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- monsieur Luc Berguerand, directeur adjoint de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Nelly Berneron, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Linda Betraoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Rachid Betraoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Isabelle Bignon-Lecointe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Cécile Blanchard, directeur adjoint de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Catherine Bloch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Pascale Bobet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Anne Bodin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Dominique Bohec-Soave, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Nadine Bonfils, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville

- madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Nadia Bouaza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- monsieur Lakhdar Boukahil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Nabil Boukhzar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Samira Bounaasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Isabelle Bouret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi point relais Montmorency
- monsieur Brice Bourgeois, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Bouchra Bouyahya responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie-Christine Boyer, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Jean-Christophe Briand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- monsieur Hervé Bricout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Danièle Bris, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Chantal Broussas-Autant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Myriam Cailloux Masse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Martine Caldart-Lemadec, directeur adjoint de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Brigitte Calleya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Ney
- madame Ingrid Calogero, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Paris Est
- madame Maimouna Camara, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Bernadette Camus-Leveau, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Chessy
- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie
- monsieur Sylvain Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Emilie Caro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil
- monsieur Jean-Christophe Carrot, directeur adjoint de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Pascale Casteilla-Ferrer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Delphine Castex, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Véronique Césari, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Nanterre
- madame Nathalie Chaix, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Anne Chanron, directeur adjoint de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Christiane Charrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Noelle Chatti, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Marie-Pierre Chazal, directeur adjoint de pôle emploi Créteil
- madame Zohra Chebbani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- monsieur Philippe Chenillot, directeur adjoint de pôle emploi Paris 20ème Vitruve

- madame Véronique Chessex, directeur adjoint de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Leila Chorfi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Carmela Chrifi Alaoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Jérôme Clair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Germaine Claire, directeur adjoint de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Jeanne Lucrece Collinet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Annie Compa, directeur adjoint de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Gérard Conan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Delphine Cornu Flesch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-La-Jolie
- madame Chantal Courbet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Stéphanie Cretet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- madame Frédérique Creusot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Virginie Croison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Stephane Crusoe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Nathalie Cuna, directeur adjoint de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Franck Dallemagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Marie-Thérèse Davoisne, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Garges-lès-Gonesse
- madame Hanen Dechaux, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Murielle De Calbiac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Cédric Deboutin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- madame Sophie Decellas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Lydie Decurey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Pierre Alexandre Decurey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Annabelle Dehail, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- monsieur Tony Delamarre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Sylvie Delaunay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Christine Delhasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Lyane Dem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Marie-Cécile Demoliere, directeur adjoint de pôle emploi Poissy
- madame Marie-Sophie Denies, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Poissy
- madame Virginie Denis, directeur adjoint de pôle emploi Paris 18 ème Ney

- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Antony
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles à compter du 01/01/2018
- madame Maud Derreux, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Anne Gaelle Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Agnès Desjouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Fabienne Despagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Jean Devallois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Laurent Dillies, directeur adjoint de pôle emploi Ermont
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Zohra Douchi, directeur adjoint de pôle emploi Guyancourt
- madame Patricia Doux, directeur adjoint de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Pantin
- madame Stéphanie Dreneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes madame Sabrina Drosne responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Alexandre Dubosq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- monsieur François Duche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Françoise Dulio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Régis Dumée, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Béatrice Dumontier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Onorata Dupont, directeur adjoint de pôle emploi Taverny
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Nathalie Dupuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Malgorzata Durand Mille, directeur adjoint de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Anne El Gadeh, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Choisy-le-Roi
- madame Nadia El Jarroudi, directeur adjoint de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Karim Ennebati, directeur adjoint de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Michèle Euler, directeur adjoint de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Isabelle Farjas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Pierrette Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Valérie Favrot responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Nathalie Feliz Rigault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Fernandez, directeur adjoint de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Anne-Marie Fevery, directeur adjoint de pôle emploi Sartrouville
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Ludovic Flèche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Isabelle Forest, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Annie Forlini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny-sur-Orge

- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Laëtitia Fratani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Sandrine Frette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Elisabeth Frindel, directeur adjoint de pôle emploi Versailles
- monsieur Thierry Froidevaux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Régine Gabrysiak, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Christine Gaillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Estelle Galopin-Herbaut, directeur adjoint de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Christophe Garreau, directeur adjoint de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Myriam Gaultier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Didier Gauthy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Françoise Gautier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Géraldine Gerard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Maria Teresa Gomez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Sandrine Gore, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme S@D
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- madame Maud Greneche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Christine Grison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Karine Guep, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- monsieur Rodrigue Guerande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Orly
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Philippe Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- madame Sylviane Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Jean-Fabrice Gusthiot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Sylvie Guyonnet Kepssou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Nathalie Hachet, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Faten Hadjaj, directeur adjoint de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Samia Hadji, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Fatiha Hamani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Régine Handous, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Claire Hardion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- monsieur Olivier Hauwel, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison

- madame Edwige Hennebelle, directeur adjoint de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Olivier Henriët, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Isabelle Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Maria Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Mariannick Herrero, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- monsieur Nizamoudine Hobaya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Magali Horem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Florence Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Creteil
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur adjoint de la plateforme S@D
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Stéphane Jacquier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Point relais Chennevières-sur-Marne
- madame Annie Jallet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Marie-Flore Jean-Louis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Sébastien Joannes, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- monsieur Jason Jobert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Vanessa Jokhoo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8, 9 eme Saint Petersburg
- madame Astrid Jouannon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Laetitia Joulin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris 5 et 13ème Daviel à compter du 01/01/2018
- madame Catherine Jugdhurry, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- monsieur Hervé Julien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi IDF Web Paris
- madame Christine Juste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Stéphanie Kanner, directeur adjoint de pôle emploi Argenteuil
- madame Nathalie Kany, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Abderrachid Karrouchi, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Amel Karrouchi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Sabrina Kerkoub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Marie Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Aude Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Guyancourt
- madame Corinne Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- madame Claire Kouadio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne

- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Violaine Lafarguette, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Romain Laffoucriere, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Vincennes
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable ad interim d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Sabrina Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Sec
- monsieur Rayda Lakhal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Valérie Lamande-Rouet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence spécialisée A2S Romainville jusqu'au 30/06/2018
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Nourridine Lasga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi IDF Web Lieusaint
- madame Pascale Lavocat-Dubuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Salema Le Boubennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Christine Le Brumant, directeur adjoint de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Orée Le Coz, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Véronique Le Flohic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Edith Le Joly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Tiphaine Le Layo, , responsable d'équipe en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Patricia Le Pennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Anne-Marie Le Pennuen, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Joris Le Tallec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Maria Lechaugnette, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Geneviève Leclerc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Marie Leclercq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Sebastien Leconte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directeur adjoint de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Catherine Lefebvre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Chloé Lemoine, directeur adjoint de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Jessica Lener, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Marie Leperlier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Nadine Leprince, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Armelle Lesaicherre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Anne Letort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Cécile Lévêque, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Nanterre
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint

- madame Nathalie Lhoste responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Chessy
- madame Cendrine Lhuillier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Ruddy Libos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur David Lointier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Gwendoline Lorino, directeur adjoint de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Anne Louer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Guyancourt
- madame Frédérique Louet, directeur adjoint de pôle emploi Evry
- monsieur Vincent Lucas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- monsieur Romain Lucet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Yves Lundy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Fabienne Luthin, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Romainville
- madame Jenna Luvin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Rahnia Maafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Laurence Mabila, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Rémi Maclet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Erik Madelaine du Puich, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Radia Mahdi, directeur adjoint de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Christophe Mahieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Thérésia Majdandzic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Patrick Malcuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Claire Mallet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- monsieur Marc Manyri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Myrella Marde Alagama, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Sophie Maris, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- monsieur Laurent Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Laurence Martinez Benito, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Sandrine Martins, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Pierre Mathe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Laëtitia Mathelier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Annick Mazzella, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Siham Mcharek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Sylvie Mekri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Jacques Merrant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Beatrice Mével, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Hélène Meyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Ourida Meziani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Michèle Michaut, responsable adjoint de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur François Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes

- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Fabrice Million Desvignes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Magenta / CNRJ
- madame Maryse Mlynek, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Pascale Moizan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- monsieur Ahmad Molaei, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumièrè
- monsieur Adolphe Mombela E Ompada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Martine Montandon, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Sandrine Montessuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Sun Jin Moreira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Samira Naceur, directeur adjoint de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Marie Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Françoise Nanni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Raphaella Nisus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Sandrine Ojea, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Arlette Oliphar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Claude Ollivier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous madame Sandra Ouali, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Maryvonne Parcheminal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- monsieur Jean-Luc Parcineau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Gwendeline Pavard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Darko Pavlovski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Delphine Pellerin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Stéphanie Pelletier, directeur adjoint de pôle emploi Trappes
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Béatrice Perera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Aurelie Perreau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Pascale Perrin-Monlouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Alain Perroit, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Bélinda Perrot, directeur adjoint de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Marie-Claude Petter, directeur adjoint de pôle emploi Nanterre
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Grégory Picard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre

- madame Stéphanie Pierrot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Nadine Pincède, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Cergy
- monsieur Olivier Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris19^{ème} Est Laumière
- madame Sandrine Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Monique Pipitone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Ney
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Blandine Plard, responsable de service de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isabelle Plard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 17 ème Cardinet
- madame Stéphanie Poirier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Nanterre
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Jean-Paul Pontic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Florence Pottier, directeur adjoint de la plateforme S@D
- madame Christine Pournier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Valerie Pouteau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Christine Prieur Habib, directeur adjoint de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Julia Puglia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Diderot
- monsieur Frédéric Quemy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Anne-Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Ney à compter du 01/01/2018
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Valérie Rannou, directeur adjoint de pôle emploi Montrouge
- monsieur Claude Ravenel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Hélène Régnard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Nathalie Remy-Desrués, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Véronique Renvoise, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur René Antoine Richard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Sylvie Rieussec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- monsieur Pascal Riffard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- monsieur Gilles Riquet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Elodie Rivière Tang, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Karine Rivière, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Philippe Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- madame Sandrine Roncaglione, directeur adjoint de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil

- madame Isabelle Rousseau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Benito Ruiz, directeur adjoint de pôle emploi Les Mureaux
- madame Céline Saint Joanis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi AVS placement Artistes jusqu'au 06 mai 2018
- monsieur Eric Saint-Sebastien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Catherine Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Virginie Sauvage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Sylvie Sauteur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- monsieur Jean Charles Savatier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Karima Sayouti Misbah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Blandine Seboun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Mylène Segal, directeur adjoint de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Najat Semdani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Valérie Servat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse jusqu'au 31/12/2017
- madame Valérie Servat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles à compter du 01/01/2018
- madame Bernadette Severin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- monsieur Mohand Si Bachir, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sylvie Sid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Corinne Sidot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Florence Simon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Alexandra Sinnan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Jacqueline Sirven, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Antony
- madame Marie-Hélène Morin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Sylvie Soros Morel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur Fabrice Soulage, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Sourellat Sylvain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny Le Temple
- madame Snezana Spremo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Nadine Squinazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- monsieur Pascal Stamm, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Paris Est
- madame Evelyne Stenegri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Sandra Strecker, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- monsieur Marceau Strub, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13 ème Daviel
- monsieur Denis Tenneguain, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Benoît Terrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg

- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Régine Theota, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Laurence Thibaut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Chantal Thiriet-Desclaud, directeur adjoint de pôle emploi Meaux
- monsieur Meryem Thomann, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny
- madame Martine Thuysbaert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- madame Stéphanie Tison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- monsieur Gilles Toullec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Valérie Tourigny, directeur adjoint de pôle emploi Meaux
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Josiane Triolet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Corinne Tuytens, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Marie-Alice Ulysse, directeur adjoint de pôle emploi cadres Paris Diderot
- monsieur Sébastien Vaillant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Myriam Van Hee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Cléo Varvounis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Catherine Vastel directeur adjoint de pôle emploi Antony
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Stéphane Vermersch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris 12^{ème} Diderot
- madame Nathalie Vernon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Chantal Vesta, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Béatrice Vibart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Antony
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Véronique Vinci, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Catherine Vivies-Trovoada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie France Voileau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- monsieur Antoine Volclair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Audrey Vottero, directeur adjoint de pôle emploi Sarcelles
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Annie Weisz, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Armelle Wolf, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- monsieur Charly Yarde, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Rudy Yerle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Véronique Zambon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Marie-Rose Zaynoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- madame Christiane Zielinski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Christine Zorgati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Omar Zouaoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi point relais Alfortville
- madame Elizabeth Zougari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine

- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 1 paragraphe 1, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en Ile de France, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 1 paragraphe 1, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 4 Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée personnes désignées à l'article 1 paragraphe 1, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 7 – Abrogation

La décision IdF n° 2017-40 DS Agences du 24 novembre 2017 est abrogée

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 11 décembre 2017.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2017-43 DS IPR du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Ile-de-France,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes :

- admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Anne-Marie Barbeau, directrice territoriale de l'Essonne

- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est à compter du 01/01/2018
- madame Brigitte Pennec, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest
- madame Marie-Christine Navattoni, directrice territoriale Hauts-de-Seine
- madame Marie-Luce Lombardi, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Nord
- madame Corinne Purser, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Sud
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale adjointe Paris
- madame Nicole Doubroff, directrice territoriale déléguée Paris
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Paris jusqu'au 31/12/2017
- madame Anne-Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris
- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord madame Stéphanie le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- monsieur Bruno Péron, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Ouest
- madame Marie-Paule Beaumal, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est jusqu'au 31/12/2017
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est à compter du 01/01/2018
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial Val-de-Marne
- madame Sabine Preciado Lanza directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- madame Catherine Bedenes, directrice territoriale Yvelines
- madame Pauline Luciani-Pinzelli, directrice territoriale déléguée Yvelines centre Est
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- madame Joëlle Casorla, directrice territoriale Val d'Oise
- madame Géraldine Draï, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Sophie Damolida, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest

- madame Siham Aoughazal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur Amin Aguié, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumône
- madame Blandine Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Magenta
- monsieur Philippe Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Angélique Ade, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Fontenay-sous-Boismadame
- madame Ségolène Adenot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Antony
- monsieur Mounir Adjal, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Samia Adjaoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Mohamed Adjrafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Brie Comte Robert
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Nanterre
- madame Sandra Afonso, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Domont
- monsieur Jean Louis Agustin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersbourg
- madame Siham Aissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Samy Pierre Aitouhammou, directeur de pôle emploi Sarcelles
- madame Nozha Ajmi, directeur adjoint de pôle emploi Gonesse
- madame Mélanie Akoun, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Loïc Alexandre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile

- monsieur Abdelmalek Alliti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Cécile Alloza Cenard, directeur adjoint de pôle emploi La Courneuve
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Stephanie Amasse, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Marilynne Amistadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Laétitia André, directeur de pôle emploi Bezons
- monsieur Nivo Andrian, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Christelle Andrieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Anne Line Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Jean Patrick Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Claude Annerose, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- monsieur Eric Antoine, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- monsieur Jean-Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nathalie Antunes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Samira Aouad, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Pantin monsieur Slimann Aounallah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Véronique Arca Cabalar, directeur de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Frédéric Archimède, référent règlementaire et applicatif de la plateforme prestations formations
- monsieur Gabriel Arellano, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bondy
- madame Claire Arenales del Campo, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Frédéric Argis, directeur de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Mélanie Armand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau à compter du 01/01/2018
- madame Marie-Catherine Auger, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Jean Auloy, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Aulnay-sous-Bois
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil Essonnes
- madame Carole Avezard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Savigny-le-Temple
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Marjorie Ayen, directeur de pôle emploi cadres Cergy
- monsieur Mohamed Ayoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Nabil Azouigui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dourdan
- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Sahna Azzoune, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Nadine Ba, directeur de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame N'deye Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières

- madame Kathleen Baccon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Viry-Chatillon
- madame Maryline Bagoë, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Selma Balit, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Frederic Bantos, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Arielle Baratiny, directeur adjoint de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Marie laure Baril, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Magali Barral Collas, directeur de pôle emploi Montrouge
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Dominique Bartoli, directeur de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile jusqu'au 31/12/2017
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Jean-François Battistel, directeur de pôle emploi IDF Web Lieusaint
- monsieur Philippe Bauchy, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- monsieur Thierry Bayart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Corine Beaudet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Melanie Beaulieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Adélaïde Désirée Bebbe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Arnaud Belalan Boucher responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Eddi Belbachir, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sevran
- madame Samira Belhoul, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Didier Belin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Patricia Belland Peron, directeur de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Christine Bellicaud, directeur de pôle emploi Chelles
- monsieur Eric Bellier, directeur de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Adel Ben Othman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Kdija Benaïssa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Fairouz Bendjebbour, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bondy
- monsieur Mohamed Fadil Benfrid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Salima Benhadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Fatiha Bennacer, directeur de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Pierre Bensaid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Dalida Berdouzi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- monsieur Luc Berguerand, directeur adjoint de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuill
- madame Celine Berlinger, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Avon
- monsieur Francois Bernard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Julie Bernard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aubervilliers
- madame Rosaria Berne, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Gennevilliers
- madame Nelly Berneron, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Naouel Berrak, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Stains à compter du 01 aout 2017

- madame Dominique Bertau, directeur de l'agence spécialisée multiservices A2S Lieusaint
- madame Mélanie Bertaud, directeur de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Elisabeth Bertolus, directeur de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Felismina Betourne, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Ermont
- madame Linda Betraoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Rachid Betraoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Sophie Beudin, directeur de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Isabelle Bignon-Lecointe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Luce Billoet, directeur de pôle emploi Bondy
- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur de pôle emploi Créteil
- madame Cécile Blanchard, directeur adjoint de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Elise Blancher, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Catherine Bloch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Pascale Bobet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Nathalie Bobichon, directeur de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Corinne Bocabeille, directeur de l'agence spécialisée multiservices A2S Antony
- madame Chloé Boccon Gibod référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Villejuif
- madame Anne Bodin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Dominique Bohec-Soave, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Nadine Bonfils, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Sylvie Bonneau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi IDF Web Paris
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Marc Bornand, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye jusqu'au 28/02/2018
- madame Nadia Bouaza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Julien Bougas, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Les Mureaux
- madame Soraya Boughazi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Elisabeth Bougheriu, directeur de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevrans
- monsieur Lakhdar Boukahil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Nabil Boukhzar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Samira Bounaasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Sami Bourekha, directeur de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Isabelle Bouret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi point relais Montmorency
- monsieur Brice Bourgeois, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Céline Bourgeois, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aubervilliers
- madame Emmanuele Bouvard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Créteil
- madame Bouchra Bouyahya responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Dominique Bouzonviller, directeur de pôle emploi Arpajon

- madame Marie-Christine Boyer, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- madame Houaida Braiek, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Frederic Branger, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Jean-Christophe Briand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- monsieur Hervé Bricout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Danièle Bris, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Arnaud Brissart, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Chantal Broussas-Autant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Véronique Buhagar, directeur de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Brigitte Cabral, directeur de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- monsieur Guillaume Caes, directeur de pôle emploi Dourdan
- madame Stéphanie Caillat, directeur de pôle emploi cadres Guyancourt
- madame Myriam Cailloux Masse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Martine Caldart-Lemadec, directeur adjoint de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Brigitte Calleya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Ney
- madame Mariel Calme, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Tremblay-en-France

- madame Ingrid Calogero, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Paris Est
- madame Maimouna Camara, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur Nicolas Campos, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux
- madame Bernadette Camus-Leveau, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Chessy
- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie
- monsieur Sylvain Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- monsieur Christian Capaldi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bobigny
- madame Aurélie Caplet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Ermont
- monsieur Avelino Cardoso, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Taverny
- monsieur Alain Carello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur François Carmona, directeur de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Delphine Carneiros, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Domont à compter du 01/01/2018
- madame Emilie Caro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil
- monsieur Jean-Christophe Carrot, directeur adjoint de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Pascale Casteilla-Ferrer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Delphine Castex, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Elisabeth Cauchois, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur David Cedille, directeur de pôle emploi Sartrouville
- madame Nadine Celini-Saint Cilly, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Juvisy-sur-Orge

- madame Véronique Césari, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Nanterre
- madame Soukayna Ceulemans, directeur de pôle emploi Bagneux
- madame Laurence Chaillie-Lapers, directeur de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Nathalie Chaix, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Anne Chanron, directeur adjoint de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- monsieur Romain Charlopin, directeur de pôle emploi Pantin
- madame Christiane Charrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Véronique Chiarot, directeur de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Milene Chartrain, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Guyancourt
- madame Laétitia Chastas, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Noelle Chatti, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Carla Chau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Irène Chaux, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Paris Ouest & Cité des Métiers
- madame Marie-Pierre Chazal, directeur adjoint de pôle emploi Créteil
- madame Zohra Chebbani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Sandrine Chelighem, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Villejuif
- monsieur Philippe Chenillot, directeur adjoint de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Véronique Chessex, directeur adjoint de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jean-Marc Chevalin, directeur de pôle emploi Colombes
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Leila Chorfi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Carmela Chrfi Alaoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Sylvie Cinar, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Chessy
- madame Sylvie Cinar, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Lieusaint
- monsieur Samuel Citron, directeur de pôle emploi Saint-Ouen
- monsieur Jérôme Clair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Germaine Claire, directeur adjoint de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Julie Clement, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Bruno Cocozza, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Christophe Colas, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Cergy
- madame Sylvie Collin, directeur de pôle emploi Nanterre
- madame Jeanne Lucrece Collinet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Claire Colombani, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Gonesse

- madame Catherine Colucci, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Eliane Comito, directeur de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Annie Compa, directeur adjoint de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Gérard Conan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Jean-Francois Cornet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- madame Delphine Cornu Flesch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-La-Jolie
- madame Chantal Courbet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Loise Crawford, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Stéphanie Cretet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- madame Frédérique Creusot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Virginie Croison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Stephane Crusoe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Nathalie Cuna, directeur adjoint de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Olivier D'Abunto, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Montmorency
- monsieur Franck Dallemagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Sylvie Damerose, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Nanterre
- madame Salima Daoud, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Montrouge
- Madame Sylvia Dartayet-Faymonville, référent règlementaire et applicatif de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Veronique Daudin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Mitry-Mory
- monsieur Jean-Pierre Dauvergne, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Cergy
- madame Marie-Thérèse Davoisne, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Garges-lès-Gonesse
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de pôle emploi Avon
- monsieur Stéphane De Boyer d'Eguilles, référent règlementaire et applicatif de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Murielle De Calbiac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent règlementaire et applicatif de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Anne De Vasconcelos, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Cédric Deboutin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- madame Sophie Decellas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Hanen Dechaux, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Lydie Decurey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Pierre Alexandre Decurey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Annabelle Dehail, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville

- monsieur Tony Delamarre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Sylvie Delaunay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Gérard Delavois, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Evry
- madame Christine Delhasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Dorothee Delluc, directeur de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Lyane Dem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Marie-Cécile Demolière, directeur adjoint de pôle emploi Poissy
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Provins jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Pontault Combault à compter du 01/01/2018
- madame Marie-Sophie Denies, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Poissy
- madame Virginie Denis, directeur adjoint de pôle emploi Paris 18 ème Ney
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Antony
- monsieur Philippe Deron, directeur de pôle emploi Brunoy
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles à compter du 01/01/2018
- madame Stéphanie Derras, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sartrouville
- madame Maud Derreux, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Anne Gaelle Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Agnès Desjouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Fabienne Despaigne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Jean Devallois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Pascal Deveau, directeur de pôle emploi Sevran
- madame Assata Dia, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Simone Diallo, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Versailles
- madame Marie Céline Dieng, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Angélique Dikranian-Noel, référent règlementaire et applicatif de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- monsieur Laurent Dillies, directeur adjoint de pôle emploi Ermont
- monsieur Farid Djabali, directeur de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- monsieur Stéphane Doigneaux, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Cergy
- madame Marie-Christine Donato, directeur de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- monsieur Guy Dorsan, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sevran
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Zohra Douchi, directeur adjoint de pôle emploi Guyancourt
- madame Patricia Doux, directeur adjoint de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Abdelkader Drari, directeur de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Pantin
- madame Stéphanie Dreneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Sabrina Drosne responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Alexandre Dubosq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne

- monsieur François Duche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Catherine Ducros, directeur de pôle emploi Taverny
- monsieur François Duhalde, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Argenteuil à compter du 01 août 2017
- madame Françoise Dulio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Régis Dumée, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Béatrice Dumontier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Onorati Dupont, directeur adjoint de pôle emploi Taverny
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Nathalie Dupuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Malgorzata Durand Mille, directeur adjoint de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- monsieur Arnaud Durand, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- monsieur Marc Ebzant, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- monsieur Birol Ekici, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux
- madame Anne El Gadeh, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Choisy-le-Roi
- madame Nadia El Jarroudi, directeur adjoint de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Olivier Eloi-Adolphe, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Karim Ennebati, directeur adjoint de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Soraya Es-Seyed, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jérôme Etienne, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- madame Michèle Euler, directeur adjoint de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Muriel Fagnoni Watson, directeur de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Isabelle Farjas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Christine Farre, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Pierrette Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Ymen Fath, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Helene Faurie, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Magenta / CNRJ
- monsieur Philippe Fauries, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bobigny
- madame Valérie Favrot responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Nathalie Feliz Rigault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Fernandez, directeur adjoint de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi cadres Nanterre jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi Issy les Moulineaux à compter du 01/01/2018
- monsieur Benoit Ferry-Wilczec, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- monsieur Florent Fessy, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Anne-Marie Fevery, directeur adjoint de pôle emploi Sartrouville
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Celine Fichet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Plaisir

- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Catherine Fily, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Trappes
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Ludovic Flèche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Isabelle Forest, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Annie Forlini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- madame Pilar Fouasse Anton, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Florence Fournaud, directeur de pôle emploi Torcy
- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Laëtitia Fratani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Sandrine Frette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Elisabeth Frindel, directeur adjoint de pôle emploi Versailles
- monsieur Thierry Froidevaux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Johann Froissard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sandrine Fuhrer, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Sandrine Furic, directeur de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Régine Gabrysiak, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Nathalie Gaignebet Nouvellon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Christine Gaillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Laurence Gallo, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Persan
- madame Estelle Galopin-Herbaut, directeur adjoint de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Sarah Gardent, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Philippe Garderes, directeur de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Christophe Garreau, directeur adjoint de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Nadine Gaspar Alves, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Elisabeth Gatine, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Denis Gauberville, directeur de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Myriam Gaultier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Didier Gauthey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Françoise Gautier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Géraldine Gerard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Oirdia Ghili, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Alain Giguët, directeur de la plateforme S@D

- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Sandrine Godard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Marjorie Goetz, directeur de pôle emploi Plaisir
- madame Maria Teresa Gomez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Sandrine Gore, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Veronique Gosselin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Fatoumata Goufado, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Saïda Gougougnan-Zadigue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme S@D
- madame Florence Graber, directeur de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Fabien Grelier, directeur de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Maud Greneche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- monsieur Henri Greve, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Antony
- madame Françoise Grill, référent règlementaire et applicatif de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Christine Grison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Patrice Gros, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Jacques Guedon, directeur de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Martine Gueho, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Karine Guep, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- monsieur Rodrigue Guerande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Orly
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Messaouda Guesmia, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Herblay
- madame Leila Guessyere, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Denis
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Philippe Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- madame Sylviane Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Antony jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais à compter du 01/01/2018
- monsieur Jean-Fabrice Gusthiot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Sylvie Guyonnet Kepssou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Nathalie Hachet, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Eric Haddad, directeur de pôle emploi Poissy
- madame Faten Hadjaj, directeur adjoint de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Samia Hadji, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Frédérique Hallier, directeur de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Fatiha Hamani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Régine Handous, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Claire Hardion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory

- monsieur El Hadi Hariche, directeur de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Olivier Hauwel, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Edwige Hennebelle, directeur adjoint de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Guillaume Hennuy, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Paris Est
- monsieur Olivier Henriet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Isabelle Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Maria Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Virgine Heras, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Versailles
- madame Mariannick Herrero, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- monsieur Nizamoudine Hobaya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Magali Horem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Florence Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Creteil
- madame Nouja Idjakirene, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur adjoint de la plateforme S@D
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Catherine Jacob, directeur de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Lamia Jacob-Manjoo, directeur de pôle emploi Chennevières
- monsieur Stéphane Jacquier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Point relais Chennevières-sur-Marne
- madame Annie Jallet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Christian Jbeily, directeur de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Marie-Flore Jean-Louis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Sylvie Jeannot, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Etampes
- madame Laurence Jego, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Isabel Jezo, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Sébastien Joannes, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- monsieur Jason Jobert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Vanessa Jokhoo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8, 9 ème Saint Petersburg
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de pôle emploi L'Hay-les-Roses
- madame Cindy Josse, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Dourdan madame Astrid Jouannon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Laetitia Joulin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Nathalie Jouquan, directeur ad interim de pôle emploi cadres Paris Ney
- madame Nathalie Jouquan, directeur de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux jusqu'au 31/12/2017

- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris 5 et 13ème Daviel à compter du 01/01/2018
madame Catherine Jugdhurry, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- monsieur Hervé Julien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi IDF Web Paris
- madame Christine Juste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- monsieur Jamel Kadi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Stéphanie Kanner, directeur adjoint de pôle emploi Argenteuil
- madame Nathalie Kany, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Abderrachid Karrouchi, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Amel Karrouchi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- monsieur Abderrahmane Kasmi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Sabrina Kerkoub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Marie Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Aude Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Guyancourt
- madame Corinne Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Souleymane Konate, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Soureillat Sylvain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny Le Temple
monsieur Guillaume Koning, directeur de pôle emploi Antony
- madame Claire Kouadio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Olivier Kozak, directeur de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Patricia Kruk, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Evry
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Isabelle Kugeler, directeur de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Labeau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Créteil
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- monsieur Pierre Labay, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 19ème Est Laumière
- monsieur Jacques Lacour, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Nemours
- madame Violaine Lafarguette, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Sylvie Laffon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Champigny jusqu'au 31/03/2018
- monsieur Romain Laffoucriere, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Vincennes
madame Elodie Lafont Gouffier, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Meaux
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable ad interim d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Lucile Lahaye, directeur de pôle emploi Vincennes
- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Sabrina Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy le Sec
- monsieur Rayda Lakhal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Valérie Lamande-Rouet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence spécialisée A2S Romainville jusqu'au 30/06/2018
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur de pôle emploi Ermont
- monsieur Laurent Landelle, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Joachim Langlois, directeur de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Manuela Langlois, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Palaiseau
- madame Marie Lannes, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Rambouillet

- madame Isabelle Laporte, directeur de pôle emploi Les Ulis
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Nourridine Lasga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Carole Latil, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Franck Laussy, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sarcelles
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi IDF Web Lieusaint
- madame Pascale Lavocat-Dubuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Sylvie Laydet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Nanterre
- madame Salema Le Boubennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Thierry Le Brech, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Christine Le Brumant, directeur adjoint de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Orée Le Coz, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Véronique Le Flohic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Armelle Le Gales, directeur de pôle emploi Nemours
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Edith Le Joly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Tiphaine Le Layo, responsable d'équipe en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Mathieu Le Moine, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Patricia Le Pennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Anne-Marie Le Pennuen, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Gaël Le Pennuen, directeur de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Marc Le Rumeur, directeur de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Evelyne Le Souder, directeur de l'agence spécialisée multiservices A2S Cergy
- madame Joris Le Tallec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Gwenn Le Tinier, directeur de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Véronique Lebozec, directeur de pôle emploi Stains
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cadres Gyancourt
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Maria Lechaugnette, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Brigitte Leclair, directeur de pôle emploi Meaux
- madame Geneviève Leclerc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Marie Leclercq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Véronique Lecompte-Buchon, directeur de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Gabrielle Lecomte, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Clichy-sous-Bois jusqu'au 07/01/18
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Sebastien Leconte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Raphaëlle Lecoq, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Elisabeth Lecuyot-Ricard, directeur de pôle emploi Montmorency
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directeur adjoint de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Catherine Lefebvre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Philippe Lefevre, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Vincennes

- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Chloé Lemoine, directeur adjoint de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- monsieur Samuel Lemoine, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Jessica Lener, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Marie Leperlier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- monsieur Gilles Leroy, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Nathalie Leroy, directeur de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Armelle Lesaichere, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Anne Letort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Cécile Lévêque, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Nanterre
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Nathalie Lhoste responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Chessy
- madame Cendrine Lhuillier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergymonsieur
- Ruddy Libos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur David Lointier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Sylvie Lopes, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Drancy
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Gwendoline Lorino, directeur adjoint de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Nathalie Lorient, directeur de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Anne Louer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Guyancourt
- madame Frédérique Louet, directeur adjoint de pôle emploi Evry
- madame Amelia Lucas, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Vincent Lucas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- monsieur Romain Lucet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Yves Lundy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Fabienne Luthin, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Romainville
- madame Jenna Luvin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Rahnna Maafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Laurence Mabila, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Rémi Maclet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Erik Madelaine du Puich, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Rachida Maghrane, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Radia Mahdi, directeur adjoint de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Christophe Mahieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Stéphanie Maison, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Thérésia Majdandzic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers

- monsieur Patrick Malcuycy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Claire Mallet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- monsieur René Mamelli, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Torcy
- madame Ndeye Mancadiang Bouric, directeur de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Catherine Manhiabal, directeur de pôle emploi Lagny
- monsieur Marc Manyri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- monsieur Francis Marchand directeur de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- monsieur Matthieu Marchand, directeur de pôle emploi Gonesse
- madame Myrella Marde Alagama, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Sophie Maris, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Audrey Marsille, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- madame Corine Martens, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris Mission Insertion
- monsieur Didier Martin, directeur de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur Laurent Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Lilah Martin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Laurence Martinez Benito, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Marie Martinez, directeur de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- madame Adélia Martins, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- madame Cindy Martins, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Point relais Brie-Comte-Robert
- madame Sandrine Martins, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Monique Mascle, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- monsieur Pierre Mathe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Laëtitia Mathelier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- monsieur Antoine Mattei, directeur de pôle emploi cadres Issy-les-Moulineaux
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Annick Mazzella, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Bois-Colombes
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi cadres Paris Magenta / CNRJ jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi la Ferté sous Jouarre à compter du 01/01/2018
- madame Siham Mcharek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de pôle emploi Courbevoie
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Sylvie Mekri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Idriss Melka, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Léone Merabli, référent règlementaire et applicatif de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jacques Merrant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Virginie Met, directeur de pôle emploi Trappes

- madame Beatrice Mével, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Hélène Meyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- madame Ourida Meziani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Sherazade Mezlaoui, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Arpajon
- madame Michèle Michaut, responsable adjoint de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Céline Michelet, directeur de pôle emploi Longjumeau
- madame Karine Michoux, référent règlementaire et applicatif de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur François Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Fabrice Million Desvignes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Magenta / CNRJ
- madame Maryse Mlynek, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Pascale Moizan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Hanane Mokhtari, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Tremblay
- monsieur Ahmad Molaei, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Nathalie Molteni, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Adolphe Mombela E Ompada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Nicole Monfils, directeur ad interim de l'agence spécialisée multiservices A2S Evry
- madame Nicole Monfils, directeur de pôle emploi Evry
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Martine Montandon, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Sandrine Montessuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Sun Jin Moreira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Antoine Moretti, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Maria Moutou, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Poissy
- madame Carine Muller, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- monsieur Scholastique Murebwayire, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Brigitte Muylaert, directeur de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Eve Nabeti, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Samira Naceur, directeur adjoint de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Marie Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Françoise Nanni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Sylvie Nanty, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Meaux
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Adji Ndiaye, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aubervilliers
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Adélaïde-Désirée Nguindjel référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aubervilliers

- madame Marina Nicolas, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Annick Nicolet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Samuel Njoh Njoh, référent règlementaire et applicatif ad interim de pôle emploi Montreuil
- madame Raphaella Nisus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Frédéric Nourry, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Sandrine Ojea, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Arlette Oliphar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Lara Olivier, directeur de pôle emploi Villejuif
- madame Maria Cristina Olivier, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Claude Ollivier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Corinne Ortiz-Soria, directeur de pôle emploi Aubervilliers
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Sandra Ouali, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Noez Oueslati, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Henri Ota, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Maryvonne Parcheminal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- monsieur Jean-Luc Parcineau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Dahbia Paris, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- monsieur Olivier Paschung, directeur de pôle emploi Saint-Denis
- madame Stéphanie Paschung, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Murielle Passerieux, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sarcelles
- madame Christelle Paulon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- monsieur Alexandre Pasturel, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Gwendeline Pavard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Darko Pavlovski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Hélène Pech, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Les Ulis
- madame Delphine Pellerin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Stéphanie Pelletier, directeur adjoint de pôle emploi Trappes
- madame Myriam Pelote, directeur de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Huguette Penard-Roussel, directeur de pôle emploi Coulommiers
- madame Gaëlle Penhoet, directeur de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Béatrice Perera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Claire Peroux, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Aurelie Perreau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry sur Seine
- madame Geneviève Perrin, directeur de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Pascale Perrin-Monlouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Alain Perroit, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile

- madame Bélanda Perrot, directeur adjoint de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Angélique Perseval, directeur de pôle emploi Gennevilliers
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Jean Pesenti, directeur de la plateforme prestations formations
- madame Marie-Claude Petter, directeur adjoint de pôle emploi Nanterre
- monsieur Joan Petyt, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Magenta / CNRJ
- madame Rina Phonepraseuth, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Evry
- monsieur Yves Phuez, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Grégory Picard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Stéphanie Pierrot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Nadine Pincède, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Cergy
- monsieur Olivier Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19^{ème} Est Laumière
- madame Sandrine Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Monique Pipitone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- monsieur José Pires, directeur de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Ney
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Blandine Plard, responsable de service de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isabelle Plard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Jean-Philippe Pluquet, référent règlementaire et applicatif de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Patricia Poirier, directeur de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Stéphanie Poirier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Nanterre
- madame Delphine Pollet, directeur de pôle emploi Cergy
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Jean-Paul Pontic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Florence Pottier, directeur de la plateforme S@D
- madame Hélène Pouech, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Pascal Poulet, directeur de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Christine Pournier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Valerie Pouteau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Nicolas Prats, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Benoît Prière, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bagneux
- madame Christine Prieur Habib, directeur adjoint de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- monsieur Bernard Pucheu, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Yves Puez, référent règlementaire et applicatif de la plateforme S@D
- madame Julia Puglia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Evelyne Pupin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Frédéric Quemy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Mélanie Quinchon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Persan
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours

- madame Anne-Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Ney à compter du 01/01/2018
- monsieur Philippe Raffin, directeur de pôle emploi cadres Paris Brancion
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Emmanuelle Rameix, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Domingos Silvino Ramos Furtado, directeur de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Valérie Rannou, directeur adjoint de pôle emploi Montrouge
- madame Magalie Raelina, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Claude Ravenel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Frederique Reault, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Elisabeth Rebours, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Hélène Régnard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Nathalie Remy-Desrues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Emmanuelle Renard, directeur de pôle emploi cadres Antony
- monsieur Nicolas Renault, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Cachan
- monsieur Frédéric Renaux, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Colombes
- monsieur Patrick Reno, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Véronique Renvoise, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS placement technicien
- monsieur Fabrice Rey, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Brétigny sur Orge
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur René Antoine Richard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Sylvie Rieussec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- monsieur Pascal Riffard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- monsieur Gilles Riquet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Elodie Rivière Tang, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Karine Rivière, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur Patrick Rivoal, directeur de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Philippe Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Stéphanie Rochard, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Lagny
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur José-Manuel Rodriguez Gomez, directeur de pôle emploi Versailles
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Saint-Gratien
- madame Florence Roger, directeur de pôle emploi Etampes
- monsieur Frederic Roger, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 15ème Brancion jusqu'au 31/12/2017
- madame Carole Rolland, directeur de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Sandrine Roncaglione, directeur adjoint de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris Diderot
- madame Anne Rougon, directeur de pôle emploi Rambouillet

- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Isabelle Rousseau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Nora Rousselin, directeur de pôle emploi Les Mureaux
- madame Annabelle Rousset, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Gonesse
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Olivia Ruivo, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Nanterre
- monsieur Benito Ruiz, directeur adjoint de pôle emploi Les Mureaux
- madame Claire Sablon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Samir Sahi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Fabienne Saillant, directeur de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Céline Saint Joanis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi AVS placement Artistes à compter du 06 novembre jusqu'au 06 mai 2018
- monsieur Eric Saint-Sebastien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Emmanuelle Saliari, Directeur Ad Interim de pôle emploi cadres Cergy jusqu'au 27 février 2018
- madame Mathilde Sallez, directeur de pôle emploi Montreuil à compter du 18/01/2018
- madame Joséphine Salmon, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Sylvie Saluau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Ermont
- madame Catherine Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- monsieur Ameyo Sant-Anna référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Mohammed Saoudi, directeur de pôle emploi Persan
- madame Cécile Sassus, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Sato Sylvie, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi AVS placement artistes à compter du 01/01/2018
- madame Céline Sautereau, directeur de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Sylvie Sauter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Virginie Sauvage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Jean Charles Savatier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Karima Sayouti Misbah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Isabelle Scilla, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Sartrouville
- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Mylène Sega, directeur adjoint de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Marie-Sylvie Seguin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Najat Semdani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Valérie Servat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse jusqu'au 31/12/2017
- madame Valérie Servat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles à compter du 01/01/2018
- madame Bernadette Severin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Béatrice Sez nec, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Diderot

- madame Hadda Shili, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Mohand Si Bachir, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sylvie Sid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Corinne Sidot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Bd Ney
- madame Florence Simon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- Monsieur David Sinet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Chelles madame Alexandra Sinnan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Jacqueline Sirven, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Abdallah Slim, directeur de pôle emploi Cachan
- monsieur Laurent Smits, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Florence So Alves, directeur de pôle emploi La Courneuve
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Antony
- madame Marie-Hélène Morin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Sylvie Soros Morel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Nadiya Soufi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Fabrice Soulage, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Rajiv Soundur, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Pantin
- madame Isabelle Splawski-Nassar, directeur de pôle emploi Domont
- madame Snezana Spremo, directeur ad interim de pôle emploi La Ferté sous Jouarre jusqu'au 31/12/2017
- madame Nadine Squinazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- monsieur Pascal Stamm, responsable d'équipe en agence de l'agence spécialisée multiservices A2S Paris Est
- madame Evelyne Stenegri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- Madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean-Louis Stoquer, directeur de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Sandra Strecker, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- monsieur Marceau Strub, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5 et 13 ème Daviel
- madame Eléonore Sy, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Brunoy
- monsieur Stephane Tabourneau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Aurélie Taffoureau, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Meaux
- madame Béatrice Tayebi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Denis Tenneguain, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Benoît Terrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Régine Theota, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Josette Theres, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Barbara Theys, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Laurence Thibaut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Chantal Thiriet-Desclaud, directeur adjoint de pôle emploi Meaux

- monsieur Meryem Thomann, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Eric Thomas, directeur de pôle emploi Herblay
- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny
- madame Martine Thuysbaert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- madame Stéphanie Tison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème et demandeur d'asile
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- monsieur Zakaria Tomis, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Issy les Moulinaux
- madame Anna Tony, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Argenteuil
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- monsieur Gilles Toullec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Kimi Touret, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi cadres Paris Ney à compter du 01/01/2018
- madame Valérie Tourigny, directeur adjoint de pôle emploi Meaux
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Philippe Traverse, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de pôle emploi Puteaux
- madame Josiane Triolet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Olivia Tripier, directeur de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Laurence Trochet, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Puteaux
- monsieur Eric Troquereau, directeur de pôle emploi Bobigny
- madame atherine Trotel, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Xavier Tual, directeur de pôle emploi Paris Mission Insertion
- monsieur Xavier Tual, directeur de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Vannak Tum, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Corinne Tuyttens, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- madame Marie-Alice Ulysse, directeur adjoint de pôle emploi cadres Paris Diderot
- monsieur Sébastien Vaillant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur David Valentin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 6^{ème} 14eme Jean Moulin
- madame Corinne Valmorin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Clichy madame Myriam Van Hee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Christophe Vancassel, directeur de pôle emploi IDF Web Paris
- madame Clio Varvounis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Rachel Varin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Handipass
- monsieur Patrick Vasseur, directeur de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Catherine Vastel directeur adjoint de pôle emploi Antony
- monsieur Stephane Vaugouin, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Provins
- madame Isabelle Velasco Parra, directeur de pôle emploi Handipass
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Stéphane Vermersch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Paris 12ème Diderot
- madame Nathalie Vernon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Chantal Vesta, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Béatrice Vibart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi cadres Antony
- madame Emmanuelle Vicari, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Carine Villemont, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault

- madame Véronique Vinci, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Jean-François Virot, directeur de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Catherine Vivies-Trovoada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie France Voileau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- monsieur Antoine Volclair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Audrey Vottero, directeur adjoint de pôle emploi Sarcelles
- madame Sophie Wachnick, directeur de pôle emploi Drancy
- madame Marie Wallis, directeur de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Laurent Weiss, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Annie Weisz, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Armelle Wolf, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- monsieur Charly Yarde, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Rudy Yerle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Nihal Yilmaz, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur M Barka Zaidi, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Véronique Zambon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Marie-Rose Zaynoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Haÿ-les-Roses
- madame Naïma Zemat, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Nabila Zerkoune, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Bezons
- madame Fatiha Zerouali, directeur de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, référent règlementaire et applicatif de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Christiane Zielinski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Christine Zorgati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Omar Zouaoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi point relais Alfortville
- madame Elizabeth Zougari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 1, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

Article 3 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations et madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale
- 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux 2) du paragraphe 1 du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Michèle Michaut, responsable adjoint de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 4 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 5 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 6 – Abrogation

La décision IdF n° 2017-41 DS IPR du 24 novembre 2017 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 11 décembre 2017.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2017-44 DS DT du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région, Ile-de-France
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier et signer les conventions départementales ou locales de subvention
- 3) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 3 – Marchés subséquents d'achat de formations conventionnées

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passé par la direction territoriale, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

Article 4 – Délégataires

Bénéficiaires des délégations visées aux articles 1, 2 et 3, à titre permanent :

- madame Anne-Marie Barbeau, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est à compter du 01/01/2018
- madame Brigitte Pennec, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest
- madame Marie-Christine Navattoni, directrice territoriale Hauts-de-Seine
- madame Marie-Luce Lombardi, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Nord
- madame Corinne Purser, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Sud
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale adjointe Paris
- madame Nicole Doubroff, directrice territoriale déléguée Paris
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Paris jusqu'au 31/12/2017
- madame Anne-Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris
- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- madame Stéphanie le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- monsieur Bruno Péron, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Ouest
- madame Marie-Paule Beaumal, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est jusqu'au 31/12/2017
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est à compter du 01/01/2018
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial Val-de-Marne
- madame Sabine Preciado Lanza directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- madame Catherine Bedenes, directrice territoriale Yvelines
- madame Pauline Luciani-Pinzelli, directrice territoriale déléguée Yvelines centre Est
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- madame Joëlle Casorla, directrice territoriale Val d'Oise
- madame Géraldine Draï, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Sophie Damolida, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest

Article 5 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision pour, au nom du directeur régional de pôle emploi Ile-de-France

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues versées, sans limite de délai
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des

employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limite de délai

Les délégués statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Les délégués statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Les délégués statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Article 6 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 7 – Abrogation

La décision IdF n°2017-37 DS DT du 21 novembre 2017 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 11 décembre 2017.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2017-45 DS DR du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, y compris les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Ile-de-France et des correspondances avec ses partenaires institutionnels.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations

- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie, et des relations extérieures

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans la limite de leurs attributions les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exclusion des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Ile-de-France et des correspondances avec ses partenaires institutionnels.

§ 4 Bénéficiaire de la délégation visée au § 3 du présent article :

- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sophia Elomri, directrice des statistiques, des études et évaluations
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- madame Sophie Diatloff, directrice de la maîtrise des risques jusqu'au 31/12/2017
- madame Marie Jost, directrice du lab île de france
- madame Sophie Legal, responsable de service budget
- monsieur Alain Giguët, directeur de la plateforme services@distance
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme services@distance
- madame Florence Pottier, directrice adjointe de la plateforme services@distance
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements
- madame Caroline Rubio, responsable de service demandeurs d'emploi, entreprise et orientation
- madame Agnès Manzanaro, responsable de service pilotage
- madame Nathalie Augustyniak, responsable du service pilotage de la performance sociale
- madame Agnès Chabirand, responsable du service accompagnement des managers
- madame Céline Laugaro, responsable du service accompagnements des projets
- monsieur Denis Hermouët responsable du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Stephan Joly responsable de service maîtrise des risques et contrôle interne
- monsieur Patrick Bautista, responsable de service appui applicatifs et réglementaire
- monsieur Laurent Pfeiffer, responsable de service méthode, organisation et qualité
- madame Angélique Mayet, responsable de service stratégie et innovation
- monsieur Philippe Voisinne, responsable de service communication externe
- madame Béatrice Huot, responsable de service comptabilité et finances
- madame Annie Masgnaux, responsable de service exploitation
- monsieur Stéphane Tresca, responsable de service immobilier
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable de service formation ad-intérim
- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service administration du personnel et paie
- monsieur Patrick Magne, responsable de service emplois et carrière ad interim
- monsieur Mario Triolo, responsable de service relations sociales
- madame Séverine Deschamps, responsable de service conditions de travail
- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Alain Lequin, responsable de service investigations
- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 2 – Congés, autorisations d'absence et ordres de mission

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- 1) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités.
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements dans les départements d'outre-mer et à l'étranger.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sophia Elomri, directrice des statistiques, des études et évaluations
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures,
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- madame Sophie Diatloff, directrice de la maîtrise des risques jusqu'au 31/12/2017
- madame Marie Jost, directrice du lab île de france
- monsieur Alain Giguët, directeur de la plateforme services@distance
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme services@distance
- madame Florence Pottier, directrice adjointe de la plateforme services@distance
- madame Sophie Legal, responsable de service budget
- madame Angélique Mayet, responsable de service stratégie et innovation
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements
- madame Caroline Rubio, responsable de service demandeurs d'emploi, entreprise et orientation
- madame Agnès Manzanaro, responsable de service pilotage
- madame Nathalie Augustyniak, responsable du service pilotage de la performance sociale
- madame Agnès Chabirand, responsable du service accompagnement des managers
- madame Céline Laugaro, responsable du service accompagnements des projets
- monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Stephan Joly responsable de service maîtrise des risques et contrôle interne
- monsieur Patrick Bautista, responsable de service appui applicatifs et réglementaire
- monsieur Laurent Pfeiffer, responsable de service méthode, organisation et qualité
- monsieur Philippe Voisinne, responsable de service communication externe

- madame Béatrice Huot responsable de service comptabilité et finances
- madame Annie Masgnaux, responsable de service exploitation
- monsieur Stéphane Tresca, responsable de service immobilier
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable de service formation ad-intérim
- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service administration du personnel et paie
- monsieur Patrick Magne, responsable de service emplois et carrière ad interim
- monsieur Mario Triolo, responsable de service relations sociales
- madame Séverine Deschamps, responsable de service conditions de travail
- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Alain Lequin, responsable de service investigations
- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient à titre temporaire des délégations visées § 1 du présent article :

- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- monsieur Patrick Bittel, responsable du pôle FilDirect
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle approvisionnement, notes de frais
- madame Karine Desnoyers, responsable du pôle trésorerie et prestations
- madame Dominique Pagnon, responsable ad interim du Pôle Reporting
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler responsable d'équipe incidents de paiement
- madame Anne Fragnon, responsable du pôle applicatifs
- madame Corinne Noel, responsable du pôle réglementaire
- madame Patricia Touzet, responsable du pôle offre de services aux demandeurs d'emploi et orientation
- madame Sandrine Rodriguez, responsable du pôle offre de services aux entreprises
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- monsieur Jean-Louis Martin, responsable du pôle conception

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 3 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sophia Elomri, directrice des statistiques, des études et évaluations
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures,
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- madame Sophie Diatloff, directrice de la maîtrise des risques jusqu'au 31/12/2017

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- monsieur Stéphane Tresca, responsable de service immobilier
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- madame Annie Masgnaux, responsable de service exploitation
- monsieur Patrick Bittel, responsable du pôle fildirect
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle approvisionnement, notes de frais

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 4 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sophia Elomri, directrice des statistiques, des études et évaluations
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- madame Sophie Diatloff, directrice de la maîtrise des risques jusqu'au 31/12/2017

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,

- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Annie Masgnaux, responsable de service exploitation
- monsieur Stéphane Tresca, responsable de service immobilier
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique
- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- monsieur Patrick Bittel, responsable de pôle fil direct
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle approvisionnement, notes de frais

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, les bons de commande émis dans le cadre d'un marché et accord-cadre de travaux d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 6 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations

- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section 3 – Ressources humaines

Article 7 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, signer les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens

à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, dans la limite de ses attributions :

- prendre les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section 4 – Recouvrement

Article 8 – Recouvrement des autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 9 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 10 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délais de remboursement :

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées, sans limite de délai.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limite de délai.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, dans la limite de 36 mois et à titre temporaire:

- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du

travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Michèle Michaut, responsable adjointe service contentieux et incidents de paiement
- monsieur Laurent Deligny, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe professionnelle de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Lydia Sittler, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sophia Elomri, directrice des statistiques, des études et évaluations
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- madame Sophie Diatloff, directrice de la maîtrise des risques jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Alain Giguët, directeur de la plateforme S@D Ile-de-France
- madame Anne-Marie Barbeau, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est à compter du 01/01/2018
- madame Brigitte Pennec, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest
- madame Marie-Christine Navattoni, directrice territoriale Hauts-de-Seine
- madame Marie-Luce Lombardi, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Nord
- madame Corinne Purser, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Sud
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale adjointe Paris
- madame Nicole Doubroff, directrice territoriale déléguée Paris
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Paris jusqu'au 31/12/2017
- madame Anne-Marie Guillourel, directrice territoriale déléguée Paris
- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- madame Stéphanie le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- monsieur Bruno Péron, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- monsieur Fabrice Gaussens, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Ouest
- madame Marie-Paule Beaumal, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est jusqu'au 31/12/2017
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est à compter du 01/01/2018
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial Val-de-Marne
- madame Sabine Preciado Lanza directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- madame Catherine Bedenes, directrice territoriale Yvelines
- madame Pauline Luciani-Pinzelli, directrice territoriale déléguée Yvelines centre Est
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- madame Joëlle Casorla, directrice territoriale Val d'Oise
- madame Géraldine Drais, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est

- madame Sophie Damolida, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 13 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- madame Sophie Diatloff, directrice de la maîtrise des risques jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 14 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 15 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier
- monsieur Jean-Baptiste Barde, directeur en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Freddy Janky responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 16 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000,00 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations

- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures

Section 7 – Divers

Article 17 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 8 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 18 – Abrogation

La décision IdF n° 2017-38 DS DR du 21 novembre 2017 est abrogée.

Article 19 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 11 décembre 2017.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2017-46 DS Dépense du 11 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n°2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France, le bon à payer d'une opération de dépense dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- madame Séverine Broilliard-Cazot, directrice ad-intérim des instances paritaires, interventions et médiation
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Marianne Cazalet, directrice en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projet
- madame Sophia Elomri, directrice des statistiques, des études et évaluations
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Laurent Kazmierczak, directeur de la communication
- madame Sophie Diatloff, directrice de la maîtrise des risques jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Jean Baptiste Barde, directeur de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- madame Annie Masgnaux, responsable de service exploitation
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats juridique
- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service administration du personnel et paie
- madame Blandine Plard, responsable de service contentieux et incidents de paiements

- madame Béatrice Huot, responsable de service en charge de la comptabilité

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Thierry Bouillon, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marjorie Nguyen, directrice administrative et financière
- monsieur Alain Morel, directeur adjoint administratif et financier
- madame Anne-Marie Da Silva, directrice de la production régionale jusqu'au 31/12/2017
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations

Article 5 – Abrogation

La décision IdF n° 2017-30 DS Dépense du 6 octobre 2017 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 11 décembre 2017.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision Ma n° 2017-17 CMC du 13 décembre 2017

Composition de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Martinique

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment son article 9,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Martinique en application des dispositions de l'article 9 du règlement intérieur susvisé :

- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat qui en assure la présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination,
- un représentant du service achat logistique immobilier sécurité, qui en assure le secrétariat
- un représentant du service administratif et financier.

Sont en outre membres, avec voix consultative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Martinique en application des dispositions de l'article 9 du règlement intérieur susvisé :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, assure la présidence de la commission. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Paul-Eddy Paulin et de monsieur Léo Limol, madame Sonia Sainte-Rose Franchine, chef du service administratif et financier, assure la présidence de la commission.

Article 3

La décision Ma n° 2016-19 CMC du 23 décembre 2016 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort-de-France, le 13 décembre 2017.

Antoine Denara,
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Gua n° 2017-62 DS DR du 14 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans la limite de ses attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.

§ 2 Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne visée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration et finance
- monsieur Benjamin Douine, management de fonction ressources humaines
- monsieur Eric Damprobe, pôle pilotage de la performance
- madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la direction maîtrise des risques
- monsieur Jean-Claude Tormin, responsable du service système d'information
- madame Nadia Belhumeur, responsable du service comptabilité-finances
- monsieur Frantz Marseille, responsable immobilier logistique
- madame Jocelyne Bernari, responsable d'équipe support logistique
- madame Guilaine Isaac, management de service – service moyens généraux
- madame Jacqueline Racon, responsable du service formation orientation prestation
- madame Arlette Leon, management de service ODS DE et entreprises
- madame Nicole Podan, responsable du service appui réglementation canaux de délivrance des services
- madame Tessa Francillette, management de service – Budget -contrôle de gestion
- monsieur Jean-Jacques Houblon, directeur des services de production centralisée
- madame Audrey René-Saint-Eloi, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Nathalie Alphonso, management de service développement R.H
- monsieur Richard Boone, directeur des opérations ad interim
- monsieur Josy Jouyet, management stratégie partenariat RSE-FSE
- madame Catherine Lachasse, management service FSE
- monsieur Sydney Adonis, management service communication
- madame Liliane Lake, management de fonction pilotage
- madame Patricia Braflan-Trobo, responsabilité de mission accompagnement managérial
- monsieur Richard Francois-Julien, management de service gestion administrative et paye
- madame Nathalie Renard, management de service partenariat
- madame Marie-Pierre Luce, management d'équipe support achat et rédaction de marché

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au présent § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficie des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration et finance

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Guilaine Isaac, responsable du service moyens généraux, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration finance et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frantz Marseille, responsable immobilier, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans la limite de ses attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benjamin Douine, management de fonction ressources humaines, au sein de la direction des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,

- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficie de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne désignée au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Jacques Houblon, directeur des services de production centralisée.

Article 8 – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Jacques Houblon, directeur des services de production centralisée.

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Jacques Houblon, directeur des services de production centralisée
- madame Jacqueline Belfort, professionnel qualifié au sein du service de production centralisée

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des

employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 36 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Jacques Houblon, directeur des services de production centralisée

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Jacques Houblon, directeur des services de production centralisée.

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Jacques Houblon, directeur des services de production centralisée

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Jacques Houblon, directeur des services de production centralisée

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration finance et gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte

de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Jacques Houblon, directeur des services de production centralisée

Section 5 – Décisions sur recours

Article 10 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à, monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et, à monsieur Pierre Carlier, responsabilité de mission droit social à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et de monsieur Pierre Carlier, responsabilité de mission droit social, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration et finance.

Article 13 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 14 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Murielle Leopold-Albert directrice de la maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 15 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benjamin Douine, management de fonction ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 16 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration et finance à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 17 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations

Section 7 – Divers

Article 18 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 19 – Abrogation

La décision Gua n° 2017-59 DS DR du 1^{er} décembre 2017 est abrogée.

Article 20 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Abymes, le 14 décembre 2017.

Stéphan Jules,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2017-63 DS Dépense du 14 décembre 2017

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n°2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement, :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations.
- madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration et finance

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations.
- madame Natacha Berry-Mondor, management de fonction administration et finance

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 – Abrogation

La décision Gua n° 2017-37 DS Dépense du 22 mai 2017 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Abymes, le 14 décembre 2017.

Stéphan Jules,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord